

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 26 avril 2017

Projet de loi

approuvant le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2016

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 19, alinéa 4, de la loi sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;
vu le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2016;
vu la décision du conseil de fondation du 13 mars 2017,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2016 est approuvé.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver le rapport de gestion de la Fondation des parkings pour l'année 2016.

1. Préambule

Le rapport de gestion fait état de l'ensemble des activités déployées par la Fondation des parkings (ci-après : la Fondation), établissement public autonome chargé de construire et d'exploiter des parkings dans le cadre de la politique des déplacements édictée par les autorités cantonales, ainsi que de procéder à diverses activités liées au stationnement.

Le Conseil de Fondation a approuvé le rapport de gestion 2016 de la Fondation le 13 mars 2017.

L'année 2016 a été marquée par l'avènement de nouvelles technologies nécessaires à l'introduction de la dématérialisation du stationnement, par la poursuite du renouvellement des horodateurs en Ville de Genève (112 horodateurs intelligents avec écran tactile) ou encore par des expérimentations en matière de contrôle du stationnement à travers la Scan Car.

Dans le domaine de la construction, les travaux réalisés en 2016 se concrétisent par l'inauguration, en avril 2017, du parking des Gazomètres. La Fondation a aussi poursuivi en 2016 les études liées aux aménagements du futur Léman Express s'agissant de la gare de Chêne-Bourg et du parc relais P+R de Bachet-Gui, ainsi que du parking des vélos stations des gares des Eaux-Vives et de Pont-Rouge.

Parallèlement, 2016 a vu se développer de nouvelles zones macarons à Jussy et Hermance.

L'année 2016 s'est traduite par une augmentation des ventes de macarons multizones plus (à destination des professionnels) de 27,6%, tandis que les macarons traditionnels (macarons annuels) ont vu leur vente légèrement augmenter dans les zones périurbaines.

Au niveau de l'exploitation des parkings, il faut souligner la volonté de la Fondation de continuer à développer l'électromobilité dans 17 parkings. De plus, l'équipement de places pour le stationnement des deux-roues motorisés

dans les parkings gérés par la Fondation se poursuit avec 119 cases payantes implantées dans les parkings Uni-Dufour et Hôtel des Finances.

La Fondation a par ailleurs gagné un nouveau mandat de gestion et d'exploitation de 1 250 places de parkings pour l'écoquartier des Vergers à Meyrin et un mandat de gestion pour plus de 30 sites de l'Etat de Genève représentant 1 429 places de parkings. Elle a de plus obtenu une extension des mandats pour les parkings de Carouge, ainsi que la télégestion des trois bornes escamotables de la Vieille Ville de Genève.

Dans le domaine du contrôle du stationnement, l'année 2016 a été consacrée à finaliser le contrat de prestations 2017-2019 pour le compte de l'Etat de Genève, mais aussi à poursuivre les évolutions technologiques nécessaires pour améliorer le contrôle (base de données statistiques pour l'activité de terrain, modes de contrôle intelligent de type Scan Car, migration des installations Androïd, etc.). La collaboration avec les différentes entités en lien avec l'activité de contrôle s'est maintenue de façon optimale sur l'ensemble du domaine public de la Ville de Genève et des communes de Lancy, Carouge, Vernier et Plan-les-Ouates.

L'année se termine avec un résultat net de 12,7 millions de francs, ce qui permet de porter les fonds propres de la Fondation à 159,2 millions de francs à fin 2016. La trésorerie disponible courant 2016 a permis à la Fondation de poursuivre sa politique de désendettement menée depuis 2012 et de rembourser 20,3 millions de francs d'emprunts en 2016. Le taux d'endettement de la Fondation se situe désormais à 8,3% (18,6% en 2015).

Cette bonne situation financière permettra à la Fondation de financer les grands chantiers à venir et de mettre en place les nouvelles technologies liées à la dématérialisation des macarons.

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2016 était de 167 personnes, dont 5 apprentis, soit en quasi stabilité par rapport à 2015 (168 personnes en 2015). La Fondation des Parkings a reçu pour l'année 2016 le label « 1+pour tous ». Ce label distingue les entreprises qui recrutent, à compétences égales, des personnes au chômage ou en recherche d'emploi et s'engagent ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève. La Fondation, entreprise formatrice, est activement engagée dans la formation d'employés de commerce CFC. Elle offre à ses apprentis une formation et un suivi de qualité, afin de les préparer à l'obtention de leur certificat fédéral de capacité, ainsi qu'à leur entrée dans la vie professionnelle.

2. Organes statutaires de la Fondation

Le conseil de fondation s'est réuni à 5 reprises, le bureau à 16 reprises.

3. Activités déployées par la Fondation

Les activités de la Fondation consistent notamment à mener des études et des projets, à construire, rénover et gérer des parkings, à s'occuper des appareils de péage et du tri de la monnaie, à gérer les macarons de stationnement, à contrôler le stationnement et à donner des conseils pour la construction et l'exploitation de parkings.

Dans le cadre de la construction et de l'exploitation de parkings, il faut distinguer les parcs relais (P+R), les parkings habitants, les parkings publics et les parkings de tiers gérés par la Fondation, tout en mentionnant que certains ouvrages peuvent avoir plusieurs fonctions.

3.1 Parcs relais (P+R) en exploitation

L'exploitation de P+R est entièrement assumée par la Fondation, qui met en vente un abonnement P+R comprenant une place de stationnement dans un parking précis et l'accès à tous les transports publics du réseau « Tout Genève » d'Unireso (TPG, CFF, SMGN). L'obtention de l'abonnement P+R est tributaire du lieu de domicile et du lieu de travail.

Trois tarifs différenciés existent en fonction de l'attractivité et du coût des parkings P+R, dans le but d'encourager leur utilisation (abonnements à 90 F, 130 F et 170 F par mois). En 2012, l'expérience provisoire de l'abonnement P+R journalier sur le parking de Bernex (parking + transports publics pour deux personnes au prix de 12 F par jour), qui avait donné entière satisfaction, a été étendue dès 2014 à quatre P+R présentant des places disponibles (gare de Meyrin, Meyrin-Gravière, Tuileries et Bout-du-Monde). Le tarif journalier est depuis 2015 de 14 F par jour.

Nom du parking	Places	Abonnements
P+R Balexert	300	262
P+R Bernex	339	323
P+R Bout-du-Monde	74	46
P+R CERN	100	114
P+R de l'Uche-Veyrier	50	43
P+R Etoile	561	553
P+R Frontenex	27	20
P+R Gare de Meyrin	62	6
P+R Genève-Plage	904	949
P+R IKEA	100	38
P+R Les Mouilles	102	24

P+R Meyrin-Gravière	49	41
P+R Moillesulaz	387	481
P+R P26	200	115
P+R P47	50	9
P+R Pré-Bois	209	37
P+R Sécheron	412	55
P+R Sous-Moulin	895	1 046
P+R Tuileries	52	33
P+R Voie Centrale	197	201
P+R Versoix	78	23
	5 148	4 419

Au total, 5 148 places sont disponibles dans les 21 P+R du canton, soit une quasi stabilité du nombre de places entre 2015 et 2016 (- 5 places). Le nombre d'abonnés est en hausse de plus de 7% par rapport à 2015 (+ 293 abonnements).

Grâce au système « Parc+Bike » (P+B), les pendulaires souhaitant effectuer la dernière partie de leur trajet à vélo disposent d'ores et déjà depuis 2013 d'un local sécurisé pour leur bicyclette dans les P+B de Genève-Plage, de l'Etoile, de Sous-Moulin, puis de la Voie-Centrale, de Bernex, de Pré-Bois et de Sécheron.

Nom du parkings	Places	Abonnements	Taux de remplissage
Bernex	72	16	22%
Etoile	76	48	63%
Genève-Plage	101	124	122*%
Pré-Bois	30	6	20%
Sécheron	58	5	8,6%
Sous-Moulin	64	96	150*%
Voie Centrale	36	49	136*%
Total	437	344	Moyenne de 78,7%

* En moyenne, 25% des abonnés fréquentent les parkings de manière sporadique, ce qui justifie un nombre d'abonnés supérieur au nombre de places.

3.2 Parkings habitants et parkings publics

La Fondation exploite des parkings « habitants » et des parkings publics. Ces parkings peuvent être exploités pour elle-même, pour l'Etat de Genève ou pour des sociétés privées. Dans ce cadre, la Fondation agit en tant que régie pour ces parkings gérés à distance par le centre de contrôle situé à Saint-Antoine. Ils sont accessibles au public par le biais d'abonnements ou à un prix horaire.

Sur les parkings de la liste ci-après, ceux comportant un astérisque disposent d'un quota de places délivrées aux habitants des quartiers concernés.

Nom du parking	Places voitures	Places vélos	Places motos
Parking des Grandes-Communes (Onex)*	302	0	12
Parking du Prieuré (Pâquis)*	567	0	13
Parking des Tilleuls (Saint-Jean)*	405	0	7
Parking du Vieux-Moulin (Onex)*	186	0	20
Parking des Alpes*	285	0	32
Parking des Coudriers (horodateur)	113	0	0
Parking de Saint-Antoine*	463	5	47
Parking P48	1 850	0	0
Parking P12 (télégestion)	1 500		
Parking David-Dufour*	399	0	69
Parking Hepia*	187	0	0
Parking de l'Hôtel des Finances*	332	64	87
Parking de Lombard – Hôpital*	734	0	125
Parking Quai Ernest-Ansermet*	592	0	102
Parking Uni-Dufour	184	53	32
Parking Uni-Mail*	172	0	36
Parkings des Vergers	438		19
Parking de la Plaine de Plainpalais*	769	0	40
Parking de la Place de Cornavin*	841	0	128
Parking de Sardaigne	323	0	0
Parking de l'Octroi	297	0	0
Parking du Centre communal	248	0	0
Parking de Fontenette	116	0	69
Parking des Nations (télésurveillance)	1 182	0	0
Parking de la Tribune de Genève (abonnements)	200	0	0
Parking Gitana (télésurveillance)	71	0	5
Parking Champel Park	92	0	0

Parking de la MIE (télésurveillance)	29	0	0
Parking Montagne Centre (télésurveillance)	63	0	0
Parking de la Ville d'Onex	552		
Parking de la Ville de Sion (télégestion)	1 228		
Vélostation Montbrillant		336	
Vélostation CFF		148	
Total	11 992	606	843

Entre 2015 et 2016, on observe une augmentation du nombre de places voiture gérées par la Fondation (+ 987).

Les premiers bâtiments de l'écoquartier des Vergers sont sortis de terre courant 2016 et, avec eux, deux parkings souterrains (parkings des Vergers) totalisant 1 068 places automobiles et 64 places motos. La Fondation est chargée de la gérance et de l'administration de ces parkings.

L'ouverture de la vélostation CFF et la création de places « vélos » dans les parkings Hôtel des Finances et Uni-Dufour ont permis d'augmenter le nombre de places vélos (+ 267). Enfin, le nombre de places pour les deux-roues motorisés a légèrement augmenté (+ 10).

3.3 Projets de parkings P+R, parkings habitants et mixte

P+R de Bachet-Gui

Les négociations pour la libération des derrières parcelles faisant partie de la zone du PLQ se poursuivent. Le parking centralisé d'environ 680 places, dont 300 places P+R, sera mixte (P+R et habitants) et mutualisé (pas de places attribuées). La Fondation négocie avec les différents promoteurs (maîtres d'ouvrage des bâtiments construits au-dessus et à côté du parking) une participation financière au coût de construction. En 2017, elle lancera un appel d'offres pour établir le pool de mandataires qui devra préciser le projet, avant la dépose de l'autorisation de construire. Le début des travaux est prévu pour mi-2019 avec une mise en service mi-2021.

P+R de Trèfle-Blanc

Une étude a été lancée pour déterminer l'emplacement des rampes pour la construction du parking de 1 200 places sur cinq étages, dont 1 000 places P+R, afin de désengorger les routes en surface. L'Etat a démarré la procédure de modification de zone, afin de libérer les parcelles concernées par le projet. Les prochaines étapes pour la Fondation seront l'appel d'offres qui déterminera le pool de mandataires et l'établissement d'un projet détaillé du parking, avant le dépôt de l'autorisation de construire. La mise en service est prévue fin 2021.

Parking de la gare de Chêne-Bourg

L'autorisation de construire déposée en 2015 est encore en attente. Entretemps, les discussions et la coordination avec les autres maîtres d'ouvrage des bâtiments prévus dans le cadre du PLQ se poursuivent, afin d'établir un plan d'installation de chantier commun. La Fondation, en collaboration avec l'Etat, poursuit les négociations nécessaires à l'ouverture du chantier. Le démarrage des travaux est prévu pour juillet 2017 et la mise en service du parking pour mi-2019.

Parking de l'Eco-Quartier de la Jonction « Parking des Gazomètres »

Les travaux de génie civil du futur parking de l'écoquartier de la Jonction se sont terminés en juin 2016. Les réseaux et équipements de ventilation sanitaire et sprinkler ont été installés en décembre 2016. Il reste à réaliser au printemps 2017 la pose des résines au sol, le marquage, les peintures des murs et des piliers, ainsi que le système de péage. La mise en service est prévue en avril 2017.

3.4 Rénovation de parkings

Parkings de la Fondation

Dans le cadre de la révision des 20 ans, le réseau d'extinction automatique à eau du parking des Tilleuls, qui protège les installations contre le risque incendie, a été complété dans les boxes et étendu aux rampes d'accès.

Parkings de l'Etat de Genève

Dans un but de sécurisation, des portes automatiques pour les véhicules et des contrôles d'accès aux entrées piétonnes ont été installés dans les parkings Uni-Dufour et Uni-Mail permettant ainsi uniquement l'accès aux usagers du parking.

Dans les parkings David-Dufour et Hôtel des Finances, des zones motos avec un contrôle d'accès ont été mises en place.

Des travaux d'assainissement des bétons et de rénovation ont été effectués au parking David-Dufour. L'ouvrage date en effet de plus de 40 ans et les dalles du parking sont contaminées par les chlorures provenant des sels de déverglaçage apportés par les véhicules. Il en résulte des dégradations plus ou moins importantes de la surface du béton et, par endroits, des aciers. Les travaux consistent à éliminer et remplacer les bétons contaminés, à appliquer une résine sur le sol et à repeindre les murs et les plafonds. Les travaux vont durer jusqu'à début 2018.

Parkings de la Ville de Carouge

La Ville de Carouge a fait appel à la Fondation pour l'assister dans ses projets importants de construction et de rénovation de parkings. Les ingénieurs de la Fondation ont notamment participé à la mise au point du projet du parking souterrain du complexe immobilier de la Fontenette. Ils accompagnent également de leurs conseils la rénovation à venir du parking de Sardaigne, en lien avec les futures démolitions et reconstructions du parking Vibert.

3.5 Macarons de stationnement

Le Grand Conseil a adopté en juin 1997 une loi permettant aux habitants d'un quartier, soumis à un stationnement limité mais gratuit (zone bleue), de déroger à cette limitation par l'obtention d'un macaron payant dont la gestion a été confiée à la Fondation.

Cette loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05) précise à son article 7D que le bénéfice résultant de la mise en place des macarons revient intégralement à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parkings « habitants » et de P+R.

Par rapport à 2015, en Ville de Genève, les macarons « habitants » enregistrent une hausse de 0,55% et les macarons « entreprises » (hors « multizones ») une hausse de 0,39%, soit une progression de 0,53% sur le total des macarons vendus.

Ville de Genève - nombre de macarons au 31 décembre 2016

Zones	Habitants	Entreprises	Total
Eaux-Vives (D)	2141	244	2 385
Pâquis/St-Gervais (L-LA)	1511	180	1 691
Vieille-Ville (B-BB) **	603	221	824
Tranchées-Rive/Cité (E-EB-C)	1 798	544	2 341
Grand-Pré/St-Gervais (K-KA)	2 256	145	2 401
Jonction-Bastions (I-IC)	1 773	99	1 872
Florissant (F)	1 534	98	1 632
Cluse (H)	2 447	153	2 600
Champel (G)	2 024	193	2 217
St-Jean/St-Gervais (J-JA)	2 105	103	2 208
Sécheron (N)	166	18	184
Nations (M)	782	32	814

Acacias	(O)	661	53	714
Cité Vieusseux	(Q)	1 711	103	1 814
Petit-Saconnex	(P)	1 147	155	1 302
		22 659	2 341	25 000

** B = rues résidents; BB = rues piétonnes

Pour remédier aux « voitures ventouses » qui stationnent de manière illimitée et à l'utilisation du domaine public par les pendulaires, les communes de Lancy, Vernier, Plan-les-Ouates, Carouge, Chêne-Bougeries, Thônex, Meyrin, Hermance et Jussy ont décidé de mettre en place une, voire des zones bleues macarons.

Communes – nombre de macarons au 31 décembre 2016

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	2 632	105	2 737
Vernier (43A)	01.10.2012	1 064	36	1 100
Vernier (43B)	01.11.2014	448	11	459
Chêne-Bourg	01.10.2012	495	47	542
Plan-les-Ouates	01.10.2012	479	52	531
Carouge	01.01.2013	2 669	397	3 066
Onex	01.03.2013	1 416	34	1 450
Chêne-Bougeries	01.10.2013	493	22	515
Thônex	01.05.2014	255	6	261
Meyrin	02.06.2014	1 086	45	1 131
Hermance	01.02.2016	221	11	232
Jussy	01.03.2016	23	3	24
Total		11 279	769	12 048

En 2016, les communes d'Hermance, de Jussy et de Cologny ont revu leur politique de stationnement et décidé notamment d'introduire des zones macarons (zone effective dès le 1^{er} février 2017 à Cologny). La Fondation a conseillé et accompagné ces communes dans la mise en place des zones et assure la gestion des macarons destinés aux habitants et aux professionnels.

Les macarons multizones poursuivent leur évolution favorable puisque, en 2016, 19 912 macarons multizones « tout public » ont été délivrés aux visiteurs contre 17 817 en 2015, soit une hausse d'environ 11,75%.

En 2016, 136 519 macarons multizones « plus » ont été délivrés aux professionnels (camionnettes outils, intervention d'urgence, approvisionnement de chantier) contre 106 949 en 2016, soit une augmentation de 27,6%.

4. Autres activités

4.1 Service du stationnement

Conformément au contrat de prestations 2014-2016, le service du stationnement applique les directives et procédures pour répondre aux objectifs fixés par le Plan directeur du stationnement, approuvé par le Grand Conseil le 22 mars 2012, de même que son Plan d'action 2013-2019, voté lui en date du 28 janvier 2016.

Suite à l'audit effectué en 2015, la direction a œuvré tout au long de l'année, afin d'optimiser la taille, la structure et le fonctionnement du service et de le préparer ainsi aux défis technologiques qui l'attendent.

Effectif

Le service du stationnement représente une part toujours importante des effectifs de la Fondation. La création d'un service « Systèmes » au sein du département permet de traiter les aspects technologiques, statistiques et de qualité de l'activité de contrôle, essentiels au vu de la complexité des nouvelles installations opérationnelles liées à la dématérialisation.

Activités

Le contrat de prestations 2017-2019 a été élaboré, pour permettre à la Fondation de poursuivre sa mission de contrôle du stationnement en ville de Genève pour le compte de l'Etat de Genève.

Afin de suivre les évolutions des systèmes de saisie, une migration des installations sur Androïd a eu lieu à l'automne 2016, complétée par un projet pilote d'environ deux mois sur les modes de contrôle intelligents de type Scan Car. Ces évolutions seront complétées par la mise en place d'une base de données statistique permettant aux collaborateurs d'optimiser l'activité sur le terrain.

Le service a poursuivi ses actions d'accompagnement et de sensibilisation auprès de la population. La collaboration avec les différentes entités en lien avec l'activité de contrôle s'est maintenue de façon optimale sur l'ensemble du domaine public de la Ville de Genève et des communes de Lancy, Carouge, Vernier et Plan-les-Ouates.

4.2 Auto-partage

A fin 2016, il y avait 70 places réservées aux véhicules d'auto-partage Mobility dans 12 parkings gérés par la Fondation, soit 3 de plus qu'en 2015.

Alpes	2 places
Saint-Antoine	11 places
Finances	4 places
Plainpalais	11 places
Cornavin	21 places
Lombard	4 places
Uni-Mail	4 places
David-Dufour	6 places
Etoile	2 places
HEPIA	1 place
P+R Les Mouilles	3 places
P+R Moillesullaz	1 place
Total	70 places

5. Situation financière

Les états financiers de la Fondation de l'exercice 2016 sont établis conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et, pour la première fois, avec les dérogations édictée par le Conseil d'Etat, ceci à la demande du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA).

En effet, la Fondation comptabilisait depuis 2013 une provision relative à la différence entre la valeur actuelle des engagements concernant le fonds de prévoyance du personnel et la valeur de marché de ces mêmes engagements, ceci en application de la norme IPSAS 25. Dès lors que cette dernière faisait partie des dérogations du Conseil d'Etat, ainsi que le précise l'article 7 du règlement sur l'établissement des états financiers (REEF, rs/GE D 1 05.15), le DETA a demandé à la Fondation de dissoudre cette provision (17 639 901 F).

En conformité avec les dispositions de la norme IPSAS 3, les valeurs relatives à l'année 2015 ont été ajustées, et en particulier les fonds propres de la Fondation qui ont augmenté dans les mêmes proportions.

L'exercice 2016 s'est soldé par un bénéfice net de 12 730 346 F, inférieur de 6,3% par rapport à l'exercice précédent (2015 : 13 584 388 F), mais supérieur de 70,8% aux prévisions budgétaires (+ 5 275 161 F).

5.1 Produits d'exploitation, financiers et autres produits

Les produits des abonnements, du parcage horaire et des macarons constituent la première source de revenus de la Fondation (près de 56% des produits totaux).

Vient ensuite l'indemnité versée par l'Etat de Genève en vertu du contrat de prestations 2014-2016 portant sur le contrôle du stationnement (21%).

Enfin, les redevances perçues au titre de la gestion et de la surveillance de parkings (autres que ceux de la Fondation) et les autres produits représentent, respectivement, 10% et 9%.

5.1.1. Produits d'exploitation (+ 1 440 777 F par rapport au budget 2016)

Les produits d'exploitation réalisés en 2016, de 44 295 388 F, sont non seulement supérieurs au budget de + 3%, mais également en progression par rapport à l'année précédente de + 1%. Ce résultat provient d'évolutions bien différenciées entre les quatre types de produits d'exploitation décrits ci-après.

a) Produits

Les produits liés aux abonnements se sont avérés en amélioration de + 2% par rapport aux prévisions budgétaires (soit + 255 463F) et de + 1% par rapport à 2015 (+ 138 870 F), grâce à la progression des autres abonnements dans les parkings P+R (P+B, covoiturage P+R ou P+R+B).

Le produit des macarons est également en hausse, tant par rapport au budget (+ 11%) que par rapport à l'an dernier (+ 8%). A l'instar des exercices précédents, ce résultat positif provient d'une part de la vente des macarons professionnels multizones (+ 27,6% d'unités écoulées) et, d'autre part, de la mise en place d'un régime de stationnement macaron dans un plus grand nombre de communes.

Les recettes horaires dans les parkings (parcage horaire) sont également supérieures aux prévisions budgétaires (+ 14%) et à l'année précédente (+ 6%), grâce au succès des parkings P+R.

b) Contribution de l'Etat de Genève

En application du contrat de prestations 2014-2016, l'indemnité pour le contrôle du stationnement a été versée par le département de la sécurité et de l'économie (DSE). Sur décision du Conseil d'Etat, le montant de cette indemnité a été réduit de - 1% pour se situer en 2016 à 9 772 934 F.

c) Redevances

Les redevances perçues par la Fondation au titre de gestion et de surveillance de parkings se montent à 4 717 882 F et sont en régression de - 6% tant par rapport à 2015 que par rapport aux prévisions budgétaires. En effet, les frais effectifs du centre de contrôle de la Fondation ayant été moindres que prévus, l'activité de surveillance de parkings autres que ceux de la Fondation, facturée en partie au prix coûtant, a généré moins de recettes.

d) Autres produits d'exploitation

Si les autres produits d'exploitation sont en phase avec le budget, ils restent néanmoins en retrait de - 253 183 F par rapport à 2015 (- 6%). En effet, les activités en voirie en Ville de Genève ne dégagent pas encore les produits escomptés, le parc des horodateurs en ville étant encore en cours de renouvellement (avec nouveaux modes de paiement, tels que par téléphone portable et par carte bancaire).

5.1.2 Produits financiers (+ 348 001 F par rapport au budget 2016)

Les produits financiers sont en amélioration par rapport à 2015 (+ 62%) en raison de l'ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif (parking du Prieuré).

5.1.3 Autres produits (+ 312 007 F par rapport au budget 2016)

Selon la méthode de mise en équivalence, les participations de la Fondation dans les entreprises associées ont été ajustées pour tenir compte de la quote-part dans leurs résultats. L'ajustement 2016 a été supérieur aux attentes (+ 31%) et à 2015 (+ 9%).

5.2. Charges d'exploitation et financières

Bien que les charges d'exploitation et financières aient été supérieures à l'exercice précédent (+ 5%), elles ont néanmoins été contenues par rapport aux prévisions budgétaires (- 9%).

5.2.1 Charges d'exploitation (- 2 957 780 F par rapport au budget 2016)

Les charges d'exploitation de la Fondation sont restées quasi stables entre 2015 et 2016 (- 0,7%), mais se situent en-deçà du budget (- 8%). Les variations les plus importantes ont été constatées dans les postes suivants :

a) Frais de personnel

Les frais de Conseil 2016 (165 271 F), qui s'inscrivent dans la récente politique de rémunération des administrateurs définie par le Conseil d'Etat,

sont en progression par rapport à 2015 (+ 11%), mais restent en-deçà des prévisions (- 24%).

Les frais de personnel s'élèvent à 16 990 664 F et sont, à l'instar de l'an dernier, moindres de - 10% par rapport au budget (- 1 862 834 F). Cette situation résulte essentiellement de deux facteurs. En premier lieu, l'évolution de l'effectif propre de la Fondation a été inférieure aux prévisions (- 3,8 ETP) en raison de départs non remplacés. Ensuite, la masse salariale du service du stationnement a été réduite de - 823 193 F compte tenu des délais d'engagement et d'engagements différés.

b) Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation 2016 se situent à - 409 549 F du budget (- 7%) pour plusieurs raisons : non réalisation d'études diverses (- 146 002 F), redevances payées aux TPG inférieures aux prévisions puisque dépendantes des types d'abonnements (- 157 000 F) et diminution de divers frais d'exploitation des parkings P+R, tels que l'électricité et l'eau (- 81 000 F).

c) Frais d'entretien

Si les frais d'entretien (856 828 F) sont quasi en ligne avec le budget (- 0,7%), ils sont en revanche supérieurs à 2015 (+ 3%), compte tenu de la hausse de travaux du service du stationnement (+ 43 691 F).

d) Frais d'administration

Les frais d'administration se situent en-deçà de la cible budgétaire (- 5%) en raison des frais d'administration générale (- 272 553 F). Plus précisément, les honoraires de sous-traitance ou d'interventions pour différents projets en cours, essentiellement dans le domaine IT, sont inférieurs de - 182 000 F. Par ailleurs, aucune dépense MSST (mesures santé & sécurité au travail) n'a été engagée en 2016 (- 40 000 F). Enfin, des frais bancaires ont été budgétés sous cette rubrique au lieu de celle relative aux charges financières (- 45 000 F).

A noter que ce poste de charges intègre la rétrocession non prévue de 388 124 F en faveur de l'Etat. Ce montant correspond au 75% du surplus de l'indemnité versée en 2016 dans le cadre du contrat de prestations 2014-2016 portant sur le contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève (ratifié par la loi 11243 du 23 janvier 2014), au regard des charges réelles du service du stationnement.

e) Amortissements

Les amortissements sont inférieurs au budget de - 7%, certains investissements ayant été reportés en 2017 (dont P+R Moillesullaz et Sous-Moulin : plus particulièrement sécurisation de l'accès; P+R Etoile : installation de barrières blindées; parking Saint-Antoine : système de comptage de places

particulières et amélioration de l'accès piétons). Ils sont toutefois en progression par rapport à 2015 (+ 1%), compte tenu de l'acquisition de 112 nouveaux horodateurs (1 364 230 F).

5.2.2 Charges financières (- 216 596 F par rapport au budget 2016)

Les charges financières sont inférieures de - 20% au budget en raison de la baisse des intérêts sur emprunts (- 32,7%) découlant de la politique de désendettement menée par la Fondation depuis 2012 (diminution de - 77,9% de la dette).

5.3. Bilan

Le bilan de la Fondation au 31 décembre 2016 s'établit à 189,3 millions de francs, en diminution de 3% par rapport à 2015.

Le bilan de la Fondation se caractérise par des fonds propres de 159,2 millions de francs, ce qui représente 84% du passif (75% en 2015). Ces fonds propres ne tiennent dorénavant plus compte de l'effet au bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2012 des comptes IPSAS sans dérogation édictée par le Conseil d'Etat. En effet, à la demande du DETA, la Fondation a dissous la provision de 17,6 millions de francs correspondant au provisionnement de la différence entre les engagements de la Fondation dans la caisse de pension et l'évaluation à la valeur de marché de ces engagements. La Fondation applique ainsi les normes IPSAS avec dérogation du Conseil d'Etat, conformément au règlement sur l'établissement des états financiers (REEF, rs/GE D 1 05.15).

La structure de financement de la Fondation lui permet d'une part de couvrir 95% des actifs immobilisés par les fonds propres (87% en 2015) et, d'autre part, d'afficher un taux d'endettement particulièrement bas. La dette de la Fondation, soit la somme des emprunts bancaires, dettes à long terme et la part à court terme des emprunts à long terme, s'élève au 31 décembre 2016 à 15,8 millions de francs, ce qui correspond à un taux d'endettement de 8,3% (18,6% en 2015). La Fondation a en effet remboursé 20,3 millions de francs d'emprunts en 2016.

6. Conclusion

La Fondation est au service de la politique du stationnement du canton de Genève. Le déploiement de la tarification journalière pour les P+R, l'extension des zones bleues avec l'introduction du système des macarons, la mise en place de nouveaux moyens de paiement (paiement par téléphone et par cartes bancaires) connaissent le succès, tant sur le plan des taux d'occupation que sur le plan financier. La mise à disposition du macaron multizones « Plus » pour les professionnels, octroyant des facilités de stationnement aux entreprises

actives dans les secteurs du centre-ville, rencontre l'adhésion, même si cette possibilité est encore insuffisamment connue, malgré les efforts de communication déployés.

A l'appui d'une organisation adéquate, la Fondation a repris intégralement en 2010 le contrôle du stationnement sur le territoire de la Ville de Genève et étend désormais ses activités dans certaines communes à leur demande (Lancy, Carouge, Plan-les-Ouates et Vernier). Cela permet de continuer à clarifier et à homogénéiser certaines modalités de fonctionnement avec les acteurs du stationnement.

L'exercice 2016 a permis de dégager un bénéfice net de 12 730 346 F et de poursuivre la politique de désendettement de la Fondation. Il convient de noter toutefois que selon les dernières planifications, 4 500 places « P+R » et « habitants » – dont les ouvrages liés au Léman Express – devront être construits d'ici à 2020.

Les années futures seront aussi consacrées à moderniser les modalités de contrôle du stationnement et les services apportés à la clientèle à travers notamment le processus de dématérialisation des macarons, qui verra le jour à l'été 2017.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Rapport de gestion 2016 de la Fondation des parkings du 13 mars 2017

RAPPORT DE GESTION 2016



Sommaire

Message du Directeur Général	2
Message du Président du Conseil de Fondation	3
Organes statutaires	6
Organisation	8
Activités en chiffres	12
Travaux & Planification	20
Exploitation	22
Administration & Finances	24
Service du Stationnement	25
Focus: dématérialisation	28
Etats financiers consolidés	32
Rapport de l'Organe de révision	66

Message du Directeur Général



Avec la dématérialisation, la Fondation manque la volonté non seulement d'utiliser au mieux les technologies existantes mais également de constamment rechercher et mettre en œuvre des pratiques innovantes, tant dans l'accès à ses services de parking, en ouvrage et sur la voie publique, que dans son activité de contrôle du stationnement.

2016 a également été l'année des nouveaux mandats: mandat de gestion et dévotionnaire des 1250 places de parking de l'économique des Vercors, mandat de gestion de plus de 30 sites de l'Etat de Genève et extension des mandats des parkings de Casagge. Autant de défis auxquels nos équipes administratives et techniques ont su faire face, dans des délais parfois très serrés!

La construction du parking des Gazométriques, menée à bien ailleurs et l'important chantier d'investissement et de rénovation du parking David-Dufour, sont, en outre, l'expression concrète de l'expertise de la Fondation.

Dans le domaine du Lézard Express, les études se poursuivent pour le parking de la gare de Clère-Bourg et pour le P+R du Baclier, ainsi que pour la réalisation des futures vélobarrières des gares.

Relevons aussi l'introduction de nouvelles zones mécaniques à Jussey et Hémance et, toujours, la forte croissance des mécaniques « multizone plus » dédiées aux professionnels.

Du côté des ressources humaines, le Conseil de Fondation a validé le nouveau statut de personnel, représentant, à bien des égards, des améliorations notables pour les collaborateurs.

L'année se termine par un résultat de CHF 12'700'000.-; il permettra de financer les grands chantiers à venir, de mettre en place les nouvelles technologies liées à la dématérialisation et de continuer à rembourser les emprunts.

Jean-Yves GOUMAZ

Message du Président du Conseil de Fondation



2017 sera l'année de la mise en place de nouvelles technologies de contrôle du stationnement ainsi que celle du démarrage de la construction du parking de la gare de Clère-Bourg.

La santé financière de la Fondation des Parings est la garantie pour l'Etat et la population, de pouvoir réaliser des projets prioritaires sur le long terme, exposant à la fois d'importantes ressources et une expertise professionnelle démontrée.

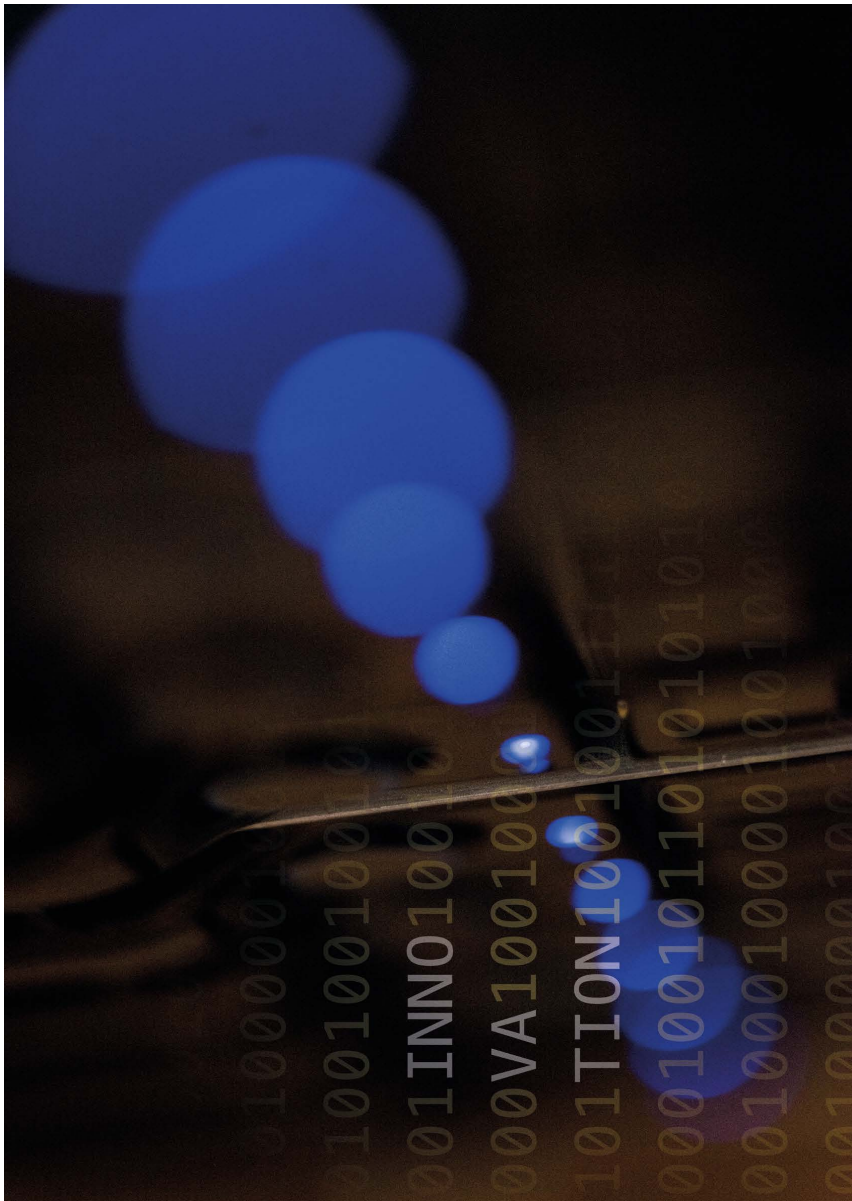
En ma qualité de Président du Conseil de Fondation, j'en ai pleine conscience et je m'efforce de la même de la direction et des collaborateurs de cette entreprise au service de tous.

Antoine de RAEMY

Parmi les réalisations de l'année écoulée, relevons la construction du nouveau parking de la rue des Courbères, qui sera inauguré au printemps 2017, dans le respect du planning et du budget.

A l'intérieur, 2016 a été marquée par l'entrée en vigueur d'un nouveau statut du personnel, adapté à l'ensemble des collaborateurs et valorisant la contribution de chacun à la bonne marche de l'entreprise.

Nul doute que nous traversons une période de retentissement en question de la mobilité. A cet égard, la Fondation des Parings est un acteur essentiel de la mise en œuvre des politiques de l'Etat. Elle est également une source de propositions, apportant des solutions modernes, innovantes et économiquement viables, à la problématique du stationnement dans le canton.



La Direction de la Fondation des Parkings

- M. GOUJAZ Jean-Yves, Directeur Général
 M. BERTOSA Stéphane, Directeur Administration & Finances
 M. BERME Laurent, Directeur Travaux & planification
 M. MASCAU Galvan, Directeur Service du Stationnement
 M. ZUBER Damien, Directeur Exploitation

Le Conseil de Fondation

Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat:

- M. de RABAY Antoine, Président
 M. ODER Jean-Marc, Vice-président
 Mme CHATELAIN Elisabeth
 M. de SAUSSURE Nicolas
 Mme HARDYVY Nathalie
 M. LEUBA Dominique

Membres désignés par le Conseil administratif de la Ville de Genève,

- représentant celui-ci:**
 Mme BOHLER Nathalie (jusqu'au 10 février 2016)
 M. MINO Jacques (depuis le 11 février 2016)
 M. PAGANI Rémy, Conseiller administratif

Membre désigné par l'Association des Communes Genevoises,

- représentant celle-ci:**
 Mme KAST Carole-Aime, Mairie de la Ville d'Onex

Membres de chaque parti représentés au Grand Conseil, désignés par celui-ci:

- M. BERTHET Laurent, Parti Socialiste
 Mme CASUTTER Martine, Parti Démocrate Chrétien
 M. FLURY Christian, Mouvement Citoyen Genevois
 M. GAUTHIER Pierre, Écologie Citoyenne
 M. MIFTON Claude, Parti Libéral Radical
 M. NIDEGGER Yves, Union Démocratique du Centre
 M. RINALDI Daniel, Les Verts

Le Conseil de Fondation s'est réuni à cinq reprises en 2016.

Le Bureau**Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de:**

- M. de RABAY Antoine, Président
 M. ODER Jean-Marc, Vice-président
 M. MIFTON Claude, Secrétaire
 M. RINALDI Daniel

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu six séances en 2016.

L'organe de révision

Dans sa séance du 14 mars 2016, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a mandaté BDO SA en tant que contrôleurs aux comptes pour l'exercice 2016.

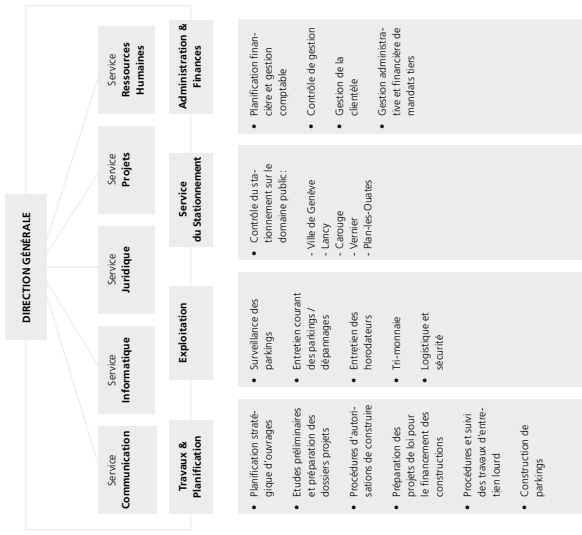
L'effectif du personnel de la Fondation des Parkings, au 31 décembre 2016, était de 167 personnes, dont 5 apprentis (2015: 168 personnes), soit:

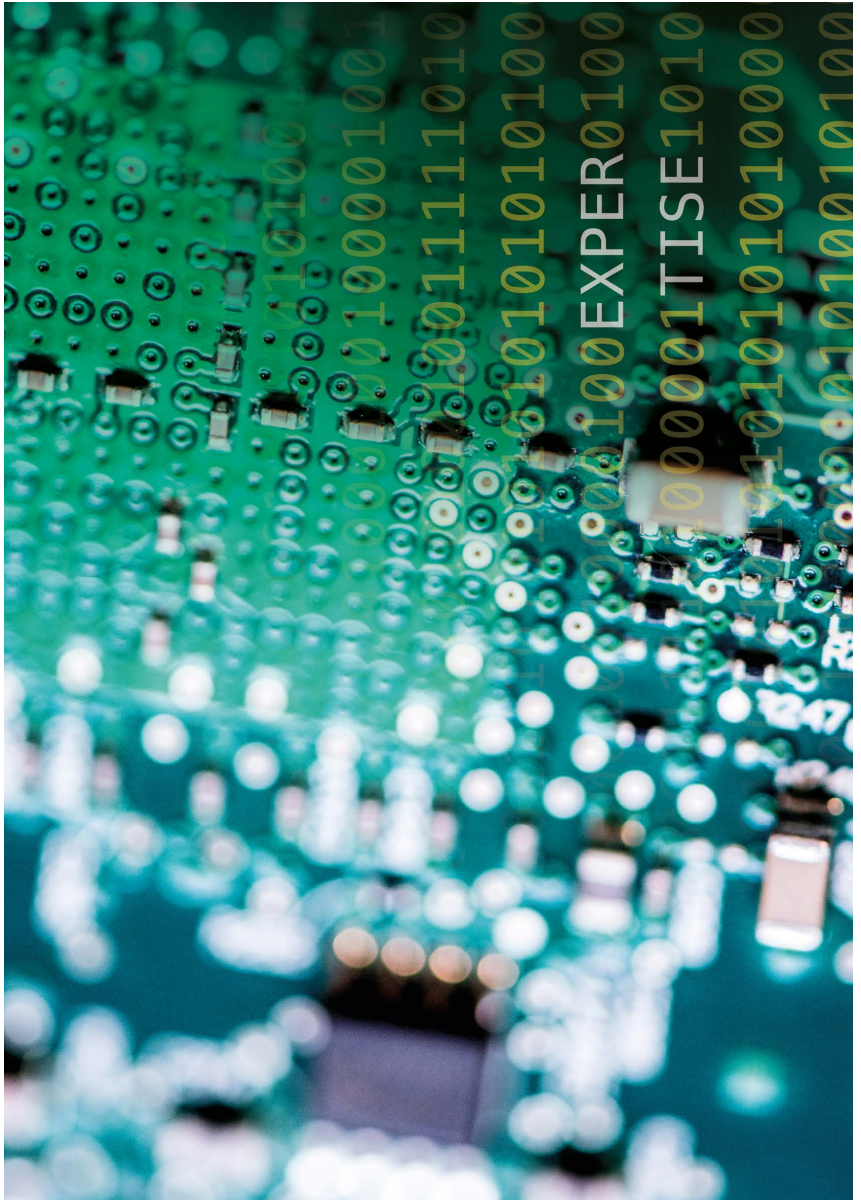
Direction Générale	5 personnes	(5 en 2015)
Travaux & Planification	3 personnes	(3 en 2015)
Exploitation	36 personnes	(36 en 2015)
Service du Stationnement	95 personnes	(95 en 2015)
Administration & Finances	22 personnes	(21 en 2015)

Services	Communication Informatique	1 personne	(1 en 2015)
	Projets	3 personnes	(3 en 2015)
Ressources Humaines	Juridique	1 personne	(1 en 2015)
	Projets	1 personne	(1 en 2015)
		2 personnes	(2 en 2015)

La Fondation des Parkings a reçu pour l'année 2016 le label « Topour tous ». Ce label distingue les entreprises qui recrutent à compétences égales, des personnes au chômage ou en recherche d'emploi et s'engagent ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève.

La Fondation des Parkings, entreprise formatrice, est activement engagée dans la formation d'employés de commerce CFC. Elle offre à ses apprentis une formation et un suivi de qualité afin de les préparer à l'obtention de leur certificat fédéral ainsi qu'à leur entrée dans la vie professionnelle.





Parcs relais en exploitation : 21

Parkings	Places	Abonnements
P-R Bâlovert	300	262
P-R Bernex	339	323
P-R Bond-du-Monde	74	46
P-R CERN	100	114
P-R Etoile	581	553
P-R Frontenex	27	20
P-R Gare de Meyrin	62	6
P-R Genève-Plage	904	949*
P-R IRELA	100	38
P-R Les Moulins	102	24
P-R Meyrin-Grovelier	49	41
P-R Mollensulaz	387	481*
P-R P26	200	115
P-R P47	50	9
P-R Pré-Bob	209	37
P-R Sâcheron	412	55
P-R Sous-Moulin	895	1046*
P-R Tuilleries	52	33
P-R de l'Œuvre-Veyrier	50	43
P-R Versob	78	23
P-R Voie Centrale	197	201
Total	5'148	4'419

Nombre d'abonnements *Bike*** dans les parcs relais

Parkings	Places	Abonnements
P-R Bernex	72	16
P-R Etoile	76	48
P-R Genève-Plage	101	124*
P-R Pré-Bob	30	6
P-R Sâcheron	58	5
P-R Sous-Moulin	64	96*
P-R Voie Centrale	36	49*
Total	437	344

* P-R de Genève-Plage : fréquent les parkings de manière sporadique, ce qui justifie que le nombre d'abonnements est supérieur au nombre de places.

** Abonnements *Bike*, de type P40, P44 et B40.

Parkings pour habitants et parkings publics : 42

Parkings	Places voitures	Places motos	Places vélos
Parkings de la Fondation des Parkings			
Parking des Aïjés*	285	32	-
Parking des Couffiers (bord de l'eau)	113	-	-
Parking des Grandes-Communes*	302	12	-
Parking P48	1'850	-	-
Parking du Prieuré*	567	13	-
Parking de Saint-Antoine*	483	47	5
Parking des Tillieux*	405	7	-
Parking du Vieux-Moulin*	186	20	-
Total	4'171	131	5
Parkings de tiers			
Parking du Centre Communal de Carouge	268	-	-
Parking Champel Park	92	-	-
Parking de la Plaine de Cormin*	841	128	-
Parking David-Du-four*	399	69	-
Parking Quai Ernest-Ansermet*	592	102	-
Parking de la Fontenette	116	-	-
Parking Hepa*	187	-	-
Parking de l'Hotel des Finances*	332	87	64
Parking Lombard - Hôpital	734	125	-
Parking des Nations	1'182	-	-
Parking de l'Ortol	297	-	-
Parking de la Plaine de Plainpalais*	769	40	-
Parking de Sarriège	323	-	-
Parking de la Tribune de Genève (abonnements)	200	-	-
Parking Uni-Du-four	184	32	53
Parking Uni-Mail	172	36	-
Parking des Veveys	438	19	-
Parking Gitex (Mégétron)	71	5	-
Parking de la MIE (Mégétron)	29	-	-
Parking Montagne Centre (Mégétron)	83	-	-
Parking de la Ville d'Orex (Mégétron de nuit, 9 parkings)	532	-	-
Parking de Palégo P12 (Mégétron de nuit)	1'500	-	-
Parking de la Ville de Sion (Mégétron, 2 parkings)	1'228	-	-
Volstation CFF	-	-	148
Volstation Montbrillant	-	-	336
Total	10'549	643	601

* Parking disposant d'un quota de places délivrées aux habitants.

Parkings privés de l'Etat de Genève

Au nombre de 94, les parkings privés de l'Etat de Genève sont destinés aux employés des établissements et services publics.

Secteurs	Nombre de parkings	Nombre de places
Hyper-centre	7	133
Centre-Ville	15	859
Ville	35	1973
Ville-Periphérie	11	639
Periphérie	26	1244
Total	94	4'548

Auto-partage Mobility

A la fin de l'année, on enregistre 70 places réservées aux véhicules d'auto-partage Mobility dans les parkings gérés par la Fondation.

Parkings	Nombre de places
Parking des Alpes	2
Parking de la Place de Comavin	21
Parking David-Dufour	6
P+R Etoile	2
Parking HEPIA	1
Parking de l'Hôtel des Finances	4
P+R Les Mouilles	3
Parking Lombard-Hôpital	4
P+R Mollélaz	1
Parking de la Plaine de Plainpalais	11
Parking de Saint-Antoine	11
Parking Uni-Mail	4
Total	70

Places pour véhicules électriques

La Fondation offre 37 places réservées aux véhicules électriques dans les parkings qu'elle gère.

Parkings	Nombre de places
Parking de la Place de Comavin	4
Parking David-Dufour	2
Parking Quai Ernest-Ansermet	2
P+R Etoile	6
Parking HEPIA	1
Parking de l'Hôtel des Finances	3
Parking Lombard-Hôpital	2
Parking de la Plaine de Plainpalais	2
Parking de Saint-Antoine	6
P+R Scherren	4
P+R Sous-Moulin	2
Parking Uni-Dufour	2
Parking Uni-Mail	1
Total	37

Equipements sur la voie publique

- Gestion des horodateurs en Ville de Genève
- Gestion des horodateurs en Ville de Lancy
- Gestion des horodateurs en Ville de Carouge
- Télégestion des bornes escamotables de la Vieille-Ville de Genève
- Gestion des mâts Info-Parkings en Ville de Genève et en Ville de Carouge

Gestion des macarons

Macarons en Ville de Genève

Depuis 1988, la Fondation des Parkings gère les macarons « habitants » et « entreprises » en Ville de Genève. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P-R) et de parkings pour habitants. Par rapport à 2015, les macarons « habitants » enregistrent une hausse de 0,55 % et les macarons « entreprises » une augmentation de 0,39 %, soit une progression de 0,53 % sur le total des macarons vendus.

Ville de Genève – nombre de macarons au 31 décembre 2016

Zones	Habitants	Entreprises	Total
Azéclia	661	53	714
Champel	2'024	193	2'217
Cité Vieusseux	1'711	103	1'814
Cluse	2'447	153	2'600
Eaux-Vives	2'141	244	2'385
Florisant	1'534	98	1'632
Grand-Prie/Gravelles	2'256	145	2'401
Junction-Batillons	1'773	99	1'872
Nations	782	32	814
Paquebot/Gravelles	1'147	180	1'327
Petit-Saonnex	1'511	155	1'666
St-Jean/St-Gervais	2'105	103	2'208
Sächeron	166	18	184
Tranches-River/Cité	1'798	544	2'341
Vieille-Ville	603	221	824
Total	22'659	2'341	25'000

** B = BUS RÉGIONTS, BB = BUS PATRIMOINES

Macarons dans les communes

Pour remédier au phénomène des « voitures-ventouses » et mieux gérer l'utilisation du domaine public communal par les pendulaires, plusieurs communes ont décidé de mettre en place des zones bleues à macarons.

Communes – nombre de macarons au 31 décembre 2016

Communes	Date d'introduction	Habitants	Entreprises	Total
Lancy	01.05.2011	2'632	105	2'737
Vernier (d3A)	01.10.2012	1'064	36	1'100
Vernier (d3B)	01.05.2013	448	11	459
Chêne-Bourg	01.10.2012	495	47	542
Plan-les-Oulettes	01.10.2012	479	52	531
Carouge	01.01.2013	2'669	397	3'066
Onex	01.03.2013	1'416	34	1'450
Chêne-Bougeries	01.10.2013	493	22	515
Thoiry	01.05.2014	255	6	261
Meyrin	02.06.2014	1'086	45	1'131
Hermance	01.02.2016	221	11	232
Jussy	01.03.2016	23	3	24
Total		11'279	769	12'048

Macarons multizones

En 2016, 19'912 macarons multizones « Tout Public » ont été délivrés aux valeurs contre 17'817 en 2015, soit une augmentation de 11,75 %.

En 2016, 136'519 macarons multizones « Plus » ont été délivrés aux professionnels (camionnettes, outils, intervention d'urgence, approvisionnement de chantier) contre 106'949 en 2015, soit une augmentation de 27,65 %.



Travaux & planification

Rénovations et aménagements

Electromobilité – 120 nouvelles bornes de rechargement

Préparer le virage de l'électromobilité dans le canton, c'est ce à quoi travaillent les Parkings, et avec elles, la Fondation des Parkings. Parmi l'éventail des possibilités actuelles, la Fondation a, pour sa part, fait le choix de bornes « intelligentes » à charge lente (guis-sance 3.7 kW), équipées de deux types de protobots compatibles avec les différents fabricants de voitures électriques et munies d'interfaces réseau pour le comptage et, à terme, le paiement de l'énergie. En plus des 37 bornes gratuites disponibles actuellement, la Fondation a lancé en 2016, un appel d'offres afin de mettre en service, début 2017, une centaine de bornes réparties dans 17 parkings.

Parkings de la Fondation

Parking des Tilleuls: dans le cadre de la révision des 20 ans, le réseau d'extinction automatique à eau protégeant les installations contre le risque incendie a été complété dans les boîtes et étendu aux rampes d'accès.

Sécurisation des parkings Uni-Dufour et

Uni-mail: des portes automatiques pour les véhicules et des contrôles d'accès aux entrées piétonnes ont été installés, permettant l'accès uniquement aux usagers du parking.

Création de zone motos dans les parkings David-Dufour et Hôtel des Francs: un contrôle d'accès pour la zone réservée aux motos a été mis en place.

Travaux d'assainissement des bétons et de rénovation du parking David-Dufour: l'ouvrage date de plus de 40 ans et les dalles

RECHERCHES INNOVANTES



La Fondation des Parkings a reçu pour l'année 2016 le Label « SIG éco21 ». Ce label, attribué annuellement, distingue les entreprises mettant en œuvre des actions de performance énergétique dans le cadre du programme éco21.

du parking sont contaminées par les chlorures provenant des sels de déverglaçage apportés par les véhicules. Il en résulte des dégradations plus ou moins importantes de la surface du béton et, par endroits, des aciers. Les travaux consistent à éliminer et remplacer les bétons contaminés, à appliquer une résine sur le sol et à rependrer les murs et les plafonds. Les travaux vont durer jusqu'à début 2018.

Parkings de la Ville de Carouge

La Ville de Carouge a fait appel à la Fondation des Parkings pour l'assister dans ses projets importants de construction et de rénovation de parkings. Les ingénieurs de la Fondation ont notamment participé à la mise au point du projet du parking souterrain du complexe immobilier de la Fontenette. Ils accompagnent également de leurs conseils la rénovation à venir du parking de Sardaigne, en lien avec les futures démolitions et reconstructions du parking Vibert.

Economie d'énergie

En 2016, la Fondation des Parkings a initié une étude globale pour réduire la consommation électrique des ouvrages qu'elle gère. Des audits ont été réalisés et ont permis d'identifier des actions d'efficacité énergétique. En 2017, plusieurs mesures seront mises en œuvre dans 4 parkings gérés par la Fondation. Après vérification du gain obtenu, elles pourront bénéficier de subventions dans le cadre du label « SIG éco 21 » et du programme d'aide financière complémentaire Swiss Energy Efficiency Auction (SEA)*.

*Éligible financé par le programme Performance de la Condamnation.

Parking de Bachelot-Gui

Les négociations pour la libération des dernières parcelles faisant partie de la zone du PIV ont permis, en 2016, de centraliser l'événement sur 680 places, dont 300 places P+R, sera mixte (P+R et habitants) et mutualisé (pas de places attribuées). La Fondation des Parkings négocie avec les différents promoteurs immobiliers d'ouvrage des bâtiments construits au-dessus et à côté du parking) une participation financière au coût de construction. En 2017, elle lancera un appel d'offres pour établir le pool de mandataires qui devra préciser le projet, avant la dépose de l'autorisation de construire. Le début des travaux est prévu pour mi-2019 avec une mise en service mi-2021.

Parking de Tréfle-Blanc

La construction du parking de 1'200 places sur 5 étages, dont 1'000 places P+R, précédant celle de la nouvelle patinoire de Genève, qui devrait être édifiée au-dessus. Afin de désengorger les routes en surface, une étude a été lancée pour déterminer l'emplacement des rampes. L'Etat a démarré la procédure de modification de zone, afin de libérer les parcelles concernées par le projet. Les prochaines étapes pour la Fondation seront l'appel d'offres qui déterminera le pool de mandataires et l'établissement d'un projet détaillé du parking, avant la dépose de l'autorisation de construire. La mise en service est prévue fin 2021.

Parking des Gazomètres

Les travaux de génie civil du futur parking de l'Ecoquartier de la Jonction se sont terminés en juin. Les réseaux et équipements de ventilation, sanitaire et sprinkler ont été installés en décembre. Il reste à réaliser pour le printemps 2017 les résines au sol, le maillage et les peintures des murs et piliers, ainsi que le système de pléage. La mise en service du parking est prévue en avril 2017.

Le parking de 320 places est divisé en deux zones: une partie publique de 200 places et une partie privée de 120 places, dédiée aux

habitants, des trois bâtiments construits dans l'Ecoquartier.

Parking de la gare de Chêne-Bourg

L'autorisation de construire déposée en 2015 est encore en attente. Entre-temps, les discussions et coordination avec les autres maîtres d'ouvrage des bâtiments prévus dans le cadre du PIV se poursuivent, afin d'établir un plan d'installation de chantier commun. La Fondation des Parkings, en collaboration avec l'Etat, poursuit les négociations nécessaires à l'ouverture du chantier. Le démarrage des travaux est prévu pour juillet 2017 et la mise en service du parking pour mi-2019.

Vélosatons des gares de Lancy-Pont-Rouge et des Eaux-Vives

La Fondation a accepté de prendre en charge la construction des deux vélosatons en ouvrage souterrain à la gare de Lancy-Pont-Rouge (1'200 places) et à la gare des Eaux-Vives (235 places), ainsi que leur financement, à hauteur de CHF 2'500 – la place.

La Fondation des Parkings s'est également vu confier la gestion des 4 vélosatons prévus dans les gares de Lancy-Pont-Rouge, du Bachelot-de-Pesay, de Chêne-Bourg et des Eaux-Vives, représentant une offre de plus de 2'000 places pour les cyclistes.

Exploitation

Nouveaux mandats

- Délégation de deux parkings de la Ville de Son.
- Délégation de trois zones escamotables de la vieille-Ville de Genève.

Nouveaux parkings

- Ouverture du parking des Vergers.
- Reprise de 30 parkings privés supplémentaires (1429 places) dans le cadre du mandat de gestion des parkings appartenant au Canton de Genève.

Sécurité

Nouveau système de contrôle d'accès péloons dans les parkings Uni-Dufour et Uni-Mail.

Autopartage

- Création de deux cases Mobility au parking des Alpes.
- Ajout de deux places au parking de la Place Saint-Antoine.
- Réduction d'une place au parking des Alpes.
- Suppression de l'implémentation Hepia.

Signalétique

Nouvelle fresque et nouveau plan de ville dans le parking de Saint-Antoine.

Deux-roues motorisés

Création de 119 cases payantes pour deux-roues motorisés dans les parkings Uni-Dufour et Hôtel des Finances.

Vélos

Création de 117 places vélos sécurisées dans les parkings Uni-Dufour et Hôtel des Finances.

Horodateurs

Installation de 112 horodateurs intelligents avec écran tactile et paiement par carte bancaire dans les sections E, F, H et I du parking de Genève, en remplacement des anciens appareils.

Paiement par téléphone

Extension du paiement par téléphone à l'ensemble des parkings sans barrières.

Technique

Installation de lecteurs de cartes bancaires sur l'ensemble des cases automatiques.
Création de places larges au parking des Alpes.



Le département Administration & Finances, qui intègre notamment le service à la clientèle, a concentré ses efforts en 2016 principalement sur deux axes : le développement de ses activités et de ses outils.

Eco-quartier des Vergers

Les premiers bâtiments de ce quartier écolo-que de Meyrin sont sortis de terre courant 2016 et avec eux deux parkings souterrains totalisant 1'068 places automobiles et 64 places motos. La Fondation est en charge de la gestion et de l'administration de ces parkings.

Bonne de la Ville-de-Geneève

Depuis l'automne 2016, des bonnes rétro-cablières ont été installées par la Ville de Genève en trois lieux, afin de garantir le respect de l'environnement et d'éviter des vignettes dans la Ville-de-Geneève. La Fondation gère désormais les accès des ayants-droit.

Nouvelles zones macarons

En 2016, les communes d'Hermande, de Jussey et de Cologny ont décidé, indamment, d'introduire des zones macarons (zone effective dès le 1er février 2017 à Cologny). La Fondation a conseillé et accompagné ces communes dans la mise en place des zones et assure la gestion des macarons, destinés aux habitants et aux professionnels.

Nouveaux lots de parkings de l'Etat

Dans le prolongement du mouvement initié en 2009, l'office des Bâtimens du Département des Finances a confié à la Fondation plus de 30 nouveaux parkings en Genéve.

Parkings publics de la Ville de Carouge
La Ville de Carouge a décidé, en plus du mandat d'exploitation existant, de confier à la Fondation la gestion administrative et financière des 4 parkings de la commune (prise effective au 1er janvier 2017). Il s'agit des parkings du Centre Commercial de la Fontaine (ancienne de Carouge), de l'Octroi et de Sardagna.

Site Internet

Le nouveau site internet de la Fondation propose de nouvelles fonctionnalités et informations-clients, en particulier des formulaires d'inscription, en ligne pour les demandes d'abonnements et l'indication des disponibilités de places pour abonnés et locataires.

Transition numérique de l'administration

Le département s'est notamment engagé dans le projet de dématérialisation des macarons, qui permettra par la suite l'automatisation de la création d'un espace-client et d'un portail web dédié. Cette nouvelle plate-forme devrait être opérationnelle au printemps 2017.

Migration de notre « ERP »

Les services administratifs ont migré leur solution de gestion de gestion (ERP) vers la version SAGE 200 EXTRA.

Préambule

Le Service du Stationnement de la Fondation des Parkings a achevé son troisième contrat de prestations 2014-2016 avec le canton de Genève en atteignant les objectifs et indicateurs fixés. Son activité s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur du stationnement, adopté par le Conseil d'Etat.

Suite à l'audit effectué en 2015, la direction a travaillé tout au long de l'année, afin d'optimiser la taille, la structure et le fonctionnement du service et le préparer ainsi aux défis technologiques qui l'attendent.

Efficacité et structure

Le Service du Stationnement représente une part toujours importante des effectifs de la Fondation, département pionnier de traiter des aspects technologiques, statistiques et de qualité de l'activité de contrôle, essentiels au développement des nouvelles modalités opérationnelles liées à la dématérialisation (voir page 28 du Rapport de gestion).

Activités

Le contrat de prestations 2017-2019 a été négocié, pour permettre à la Fondation des Parkings de poursuivre sa mission de contrôle du stationnement pour le compte de l'Etat de Genève.

Afin de suivre les évolutions des systèmes de saisie, une migration des installations sur Android a eu lieu à l'automne 2016, complétée par un projet pilote d'environ deux mois sur les modes de contrôle intelligents de type Scan Car (voir page 28 du Rapport de gestion). Ces évolutions seront complétées par la mise en place d'une base de données statistiques permettant aux collaborateurs d'optimiser l'activité sur le terrain.

Le service a poursuivi ses actions d'accompagnement et de sensibilisation auprès de la population. La collaboration avec les différents entités, en lien avec l'activité de contrôle, s'est maintenue de façon optimale sur l'ensemble du domaine public des Villes de Genève, Lancy, Carouge, Vernier et Palai-les-Quatre.



Focus: dématérialisation

Dématérialisation de la gestion du stationnement: un objectif de développement stratégique pour la Fondation

La tendance en Europe en matière de gestion du stationnement est la dématérialisation: paiement par téléphone ou par carte de crédit, et dématérialisation des modes de paiement. La Fondation des Parcs de Genève a initié, en juin 2015, ce système compte plus de 15'000 inscrits et représente environ 15 % des paiements en Ville de Genève, à fin 2016.

3^e étape: les bornes de paiement de nouvelle génération, progressivement déployées par la Fondation depuis 2015, lisent le crédit avec ou sans contact et permettent de nouveaux modes de paiement (carte de crédit avec ou sans contact) et permettent aux usagers, lors du paiement de la base de parking, de saisir les numéros de plaques d'immatriculation de véhicules. Prochaimement, le système aura plus besoin d'afficher son ticket derrière le pare-bris.

4^e étape: la création d'une base de données centralisée des droits de stationnement. Element central de la dématérialisation. C'est vers cette base, que les fondations ont été mis en place en 2016, que convergent tous les flux d'information. La dématérialisation de la gestion du stationnement est possible grâce à l'interconnexion de systèmes différents, que ce soit pour l'acquisition de droits ou pour le contrôle de ces droits. Les réflexions stratégiques, le choix des équipements et les développements récents de la Fondation des Parcs ont comme objectif de bâtir cette infrastructure.

La Fondation pose, depuis 2010, les jalons de cette dématérialisation

1^{er} étape: la Fondation est pionnière en matière, introduisant la technologie de contrôle digital du stationnement par reconnaissance de plaque des-2010. En 2016, une nouvelle génération d'équipements fonctionnant sur SmartPhone remplace les premiers équipements.

Projet pilote de Scan Car: des résultats concluants

Dès lors que les autorisations de stationnement digitalisées (c.à.d. tous les paiements et abonnements des usagers y compris les macarons annuels) sont stockés dans une base de données centralisée, le contrôle des droits de stationnement peut se faire notamment via un système de Scan Car permettant le contrôle des droits de stationnement grâce à la lecture automatique des plaques d'immatriculation par des caméras embarquées.

2017: un jalon majeur

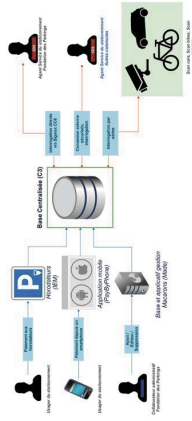
L'année 2017 est un jalon majeur sur la voie de la dématérialisation. D'ici la fin de l'année, la totalité des bornes de paiement de la Fondation permettra la saisie du n° de plaque et le contrôle des droits de stationnement grâce à la lecture automatique des plaques d'immatriculation de la Scan Car dans le processus de contrôle du stationnement. Enfin, cette



Du 17 octobre au 25 novembre 2016, la Fondation a testé ce système en zone blanche et zone bleue à macarons de la Ville de Genève. Le système testé n'a rien de pas et n'a remplacé pas les agents du stationnement. Il détecte les cas potentiellement amovibles et permet aux agents de traiter uniquement ces Cas-là, augmentant ainsi l'efficacité et réduisant le contrôle. Ce système, déjà opérationnel dans plusieurs villes européennes, vise à payer leurs taxes de stationnement et améliorer le taux de rotation des véhicules, favorisant ainsi la mobilité de tous.

Le test a permis d'évaluer la faisabilité technique et opérationnelle d'un tel dispositif et de déterminer dans quelle mesure et sous quelle forme il serait applicable à Genève.

* L'élément central du système de paiement est une base de données centralisée des droits de stationnement qui est accessible à tous les systèmes.





Montants en CHF	Notes	Budget 2016 ^a	Réalisé 2016	Réalisé 2015 ^b
Produits				
Produits des abonnements	4.12 & 4.13	11'764'196	12'019'659	11'880'789
Produits du parking horaire	4.13	3'516'000	3'952'431	3'750'899
Produits des machines	4.13	8'730'000	9'785'510	9'082'350
Subventions non monétaires	6	3'000	3'000	3'000
Produits d'intérêts et subventions d'investissement	6	6'000	6'000	6'000
Produits d'exploitation	4.13	12'992'356	13'708'336	13'280'338
Revenus pour gestion de parking (Comawi, Abipark, etc.)	4.13	11'207'027	12'158'555	11'930'338
Revenus gestion parking d'Etat	584'551	584'551	588'327	728'258
Revenus de surveillance des parkings	630'903	617'676	630'903	630'769
Revenus de surveillance des parkings	4.13	3'826'509	3'498'652	3'645'381
Indemnité pour le contrôle du stationnement	23	9'772'935	9'772'934	9'871'651
Autre produits d'exploitation	3'915'388	3'905'416	4'158'599	4'158'599
Produits des locations débits / surfaces	4.12	752'365	748'069	759'655
Revenues liées / Publiité	4.13	2'225'694	2'218'546	2'218'856
Revenus de la voie publique	4.13	647'180	483'707	750'366
Vente d'énergie "solaire"	95'000	95'000	87'195	91'204
Revenus de location	1'200'000	1'200'000	1'200'000	1'200'000
Autres produits divers	23'500	23'500	47'460	43'539
Total des produits		42'854'611	44'295'388	43'866'254
Charges				
Frais de personnel	4.10	18'069'988	17'195'935	17'567'292
Frais de conseil	7	18'853'698	16'950'664	17'418'590
Frais de conseil	216'200	165'271	148'702	148'702
Frais d'exploitation	5'514'621	5'104'872	4'921'215	4'921'215
Frais d'exploitation	5'194'421	4'948'537	4'913'132	4'913'132
Etudes	285'000	138'998	5'707	5'707
Inf.-Paying	5'000	4'158	541	541
Publicité P+L	30'000	18'180	18'335	18'335
Frais d'entretien	862'596	868'828	817'230	817'230
Frais d'administration	3'234'250	3'079'348	3'169'752	3'169'752
Frais de location	2'000'000	2'000'000	2'000'000	2'000'000
Administration générale	952'821	697'788	824'957	824'957
Locations administratifs	111'000	115'525	100'674	100'674
Amortissements	7'175'836	6'707'461	6'644'405	6'644'405
Amortissements immobilisations d'administration	555'135	396'266	378'752	378'752
Amortissements immobilisations d'exploitation	6'620'702	6'311'195	6'265'653	6'265'653
Total des charges		35'856'802	32'899'022	33'124'895
Résultat opérationnel		6'997'809	11'396'366	10'741'359
Produits financiers	8	551'506	889'907	2'048'003
Charges financières	9	-1'108'416	-851'820	-1'323'943
Résultat avant sociétés associées		6'441'299	11'404'453	12'365'808
Part dans le résultat net des sociétés associées				
Résultat de l'exercice	17	7'455'185	12'730'346	13'584'388

^aLa période est vide, cf. note 2.3.

Montants en CHF	Notes	Réalisé 2016	Réalisé 2015*
Actif			
Actif courant			
Disponibilités et équivalents de liquidités	4.3 à 4.11	191 697,18	265 907,33
Débiteurs	4.4 à 4.12	277 233	336 262
Autres créances à court terme	4.4	413 658	457 601
Actifs transitoires		1 223 962	520 097
Total de l'actif courant		21 534 661	27 904 392
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	4.5 à 4.13	128 970 384	128 898 107
Immobilisations incorporelles	4.6 à 4.14	1 515 886	1 513 150
Subventions d'investissement corporelles	4.14 à 4.15	-2 487 189	-2 581 745
Prêt et garanties à long terme	16	24 033 168	24 022 451
Participations dans des entreprises associées	4.2 à 4.17	15 737 270	15 589 657
Total de l'actif immobilisé		167 841 519	167 841 109
Total de l'actif		189 304 180	195 745 501
Passif			
Fonds étrangers			
Engagements à court terme			
Fourisseurs et autres créanciers	18	4 367 016	3 245 846
Revenus reçus d'avance	19	7 509 942	7 536 821
Part à court terme des emprunts à long terme	4.8 à 4.20	5 930 000	20 300 000
Garanties et consignes		531 304	515 354
Passifs transitoires		1 870 749	5 011 563
Total des engagements à court terme		19 579 011	32 189 584
Engagements à long terme			
Emprunts bancaires à long terme	4.8 à 4.20	5 200 000	10 900 000
Dettes à long terme	4.8 à 4.20	5 200 050	5 017 096
Provisions	4.9 à 4.21	100 000	100 000
Engagements en faveur du personnel	4.9 à 4.22	0	89 647
Autres engagements à long terme	4.11 à 4.23	0	0
Total des engagements à long terme		10 550 050	17 111 143
Total des fonds étrangers		30 129 061	49 300 727
Fonds propres			
Capital	24	100 000	100 000
Fonds réserve générale		2 000 000	2 000 000
Fonds statutaires		144 046 758	130 354 665
Part de l'indemnité de SDS non dépensée		298 016	205 270
Part de l'indemnité de SDS dans les fonds propres		1 273 924	1 354 288
Total des fonds propres		159 175 120	146 444 774
Total du passif		189 304 180	195 745 501

*A période 4 et 5 versées, cf. note 2.3.

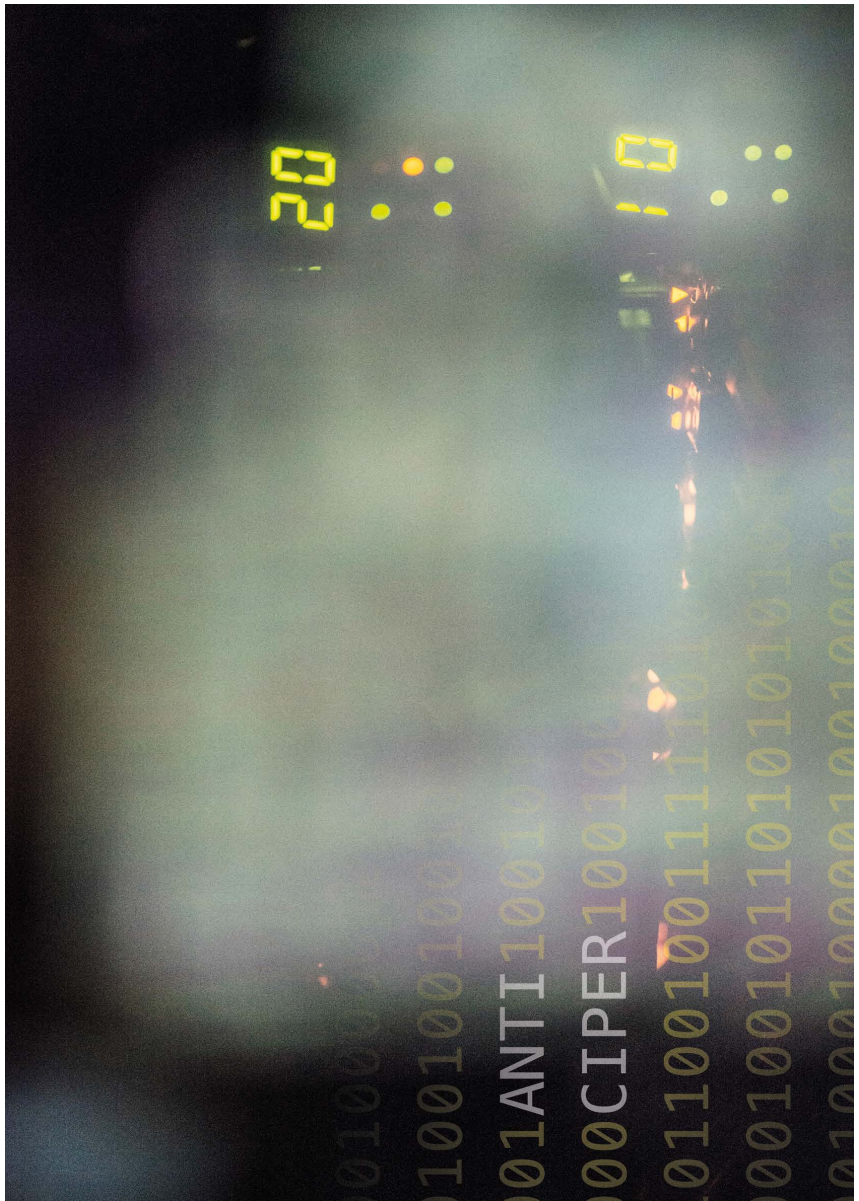
	Année 2016						Fonds propres de l'entité									
	En milliers de CHF	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Impact introduction IPSAS	Part indemnité non dépensée	Résultat de l'exercice	Total	En milliers de CHF	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Impact introduction IPSAS	Part indemnité non dépensée	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 1 ^{er} janvier	100	2'000	144 047	144 047	0	298	0	146 445	100	2'000	144 047	144 047	0	298	0	146 445
Résultat net de l'exercice							12 730	12 730							-12 901	0
Solde au 31 décembre après attribution du résultat																
Attribution aux fonds statutaires			12 601													
Part de l'indemnité de SDS acquise (note 24.3)			427											-298	-129	0
Solde au 31 décembre après attribution du résultat																
Solde au 31 décembre après attribution du résultat	100	2'000	157 075	157 075	0	0	0	159 175	100	2'000	144 047	144 047	0	298	12 730	159 175
Année 2015*																
Fonds propres de l'entité																
En milliers de CHF	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Impact introduction IPSAS	Part indemnité non dépensée	Résultat de l'exercice	Total	En milliers de CHF	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Impact introduction IPSAS	Part indemnité non dépensée	Résultat de l'exercice	Total	
Solde au 1 ^{er} janvier	100	2'000	130 555	130 555	0	206	0	132 860	100	2'000	130 555	130 555	0	206	0	132 860
Résultat net de l'exercice						13 584	13 584								-13 492	0
Solde au 31 décembre après attribution du résultat																
Attribution aux fonds statutaires			13 492													
Part de l'indemnité de SDS non dépensée (note 24.3)						92	92							-92	0	
Solde au 31 décembre après attribution du résultat																
Solde au 31 décembre après attribution du résultat	100	2'000	144 047	144 047	0	298	0	146 445	100	2'000	144 047	144 047	0	298	0	146 445

*A période 4 et 5 versées, cf. note 2.3.

Flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2016

En millions de CHF	Réalisé 2016	Réalisé 2015 ¹
Autres immobilisations		
Régularisation de trésorerie	12730	13584
Amortissements comptables	6707	6464
Charges et produits non monétaires	-243	-36
Diminution / Augmentation de l'actif courant	-1051	1662
Diminution / Augmentation du passif courant	2'809	712
Variation des dérivés financiers (FSI)	1'051	1'051
Revalorisation des dettes à long terme	-351	-2'393
Flux liés aux activités opérationnelles	19'288	19'750
Financements		
Parkings Publics	-99	-270
Swiss-Airzone	-55	-95
Alpiq	0	0
Parkings Habitants	0	12
Régularisation de trésorerie	-37	0
Miro-Mobility	-113	0
Rhealife	0	0
Parkings PAR	-65	-26
P.A.F. Aéroclub	31	31
P.A.F. Swiss-Mobility	-31	-220
P.A.F. Swiss-Mobility	96	-249
P.A.F. Swisscom	-293	-136
P.A.F. Genève-Airge	0	0
P.A.F. Birmor	0	-152
P.A.F. Birmor	0	-152
P.A.F. autres	-21	-21
Bureaux et commerces du parking de l'Étoile		
Bureaux administratifs - Matériel informatique	-57	-307
P.A.F. études/clients		
P.A.F. Birmor	13	0
Gardex	-1'346	-2'278
Gardex	-61	-356
Autres P.A.F.	-61	-356
Autres immobilisations		
Centre de contrôle	-221	-128
Bureaux de gestion et locaux	-476	-210
Services de Contrôle des Passagers	-210	-243
Formulation de gestion et matériel informatique	-249	-127
Variation des garanties divers chantiers en cours	-777	-167
Placements à CT et autres actifs à LT	309	316
Variation du prix et de la prime de souscription	316	316
Flux liés aux activités d'investissement	-6'393	-8'825
Financements		
Remboursement d'emprunts	-20'300	-9'300
Autres	1'917	1'917
Flux liés aux activités de financement	-20'316	-9'364
Variations des flux de trésorerie	-7421	3'561
Liquidités au 1 ^{er} janvier	26'590	21'029
Effets de trésorerie	1'121	1'121
Variations des flux de trésorerie	7'821	3'561

¹ La période a été renvoyée à l'avis 2.3.



Notes aux états financiers pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2016

1. Informations générales

1.1 Présentation

La Fondation des Parkings (ci-après: la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la Loi H 113 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique des déplacements de l'Etat de Genève, les missions de la Fondation sont:

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété

Tout engagement de plus de 3 millions de francs, pour un même objet, doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2016 était de 167 personnes, réparti comme ceci:

Secteur	2016	2015
Direction générale et direction	5	5
Département financier et administratif (*)	22	21
Département travaux et planification	3	3
Département de l'exploitation (†)	36	36
Département du service de stationnement (**)	93	95
Service informatique	3	3
Service des ressources humaines	2	2
Projets	1	1
Communication	1	1
Justice	1	1
Total	167	168

(*) 11 y a agencés en 2015.

(†) 11 y a un apprenti au 31 décembre 2016.

1.3 Statut fiscal

La Fondation est exonérée en matière d'impôts sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal.

éditées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers. En outre, les états financiers se réfèrent à la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ainsi qu'aux Directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en Note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

2.1 Consolidation (IPSAS 6)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend, hormis la Fondation, les sociétés Parking de la Place de Comavin SA et Parking Plaine de Palpalais SA, dans lesquelles la Fondation détient respectivement 45,36 % et 49 % du capital social. L'analyse globale des relations entre les entités permet de conclure à une absence de contrôle direct ou indirect. La Fondation consolide ces deux entités par la méthode de mise en équivalence.

2.2 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence d'une part sur les montants des actifs et des passifs présentés sur l'actif/passif et des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et d'autre part sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient

fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations. Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

Voir aussi Note 4.7

2.2 Changement de pratiques comptables

Le traitement des engagements postérieurs à l'emploi en faveur du personnel (IPSAS 25) ainsi que celui des subventions non monétaires (IPSAS 23) ont été changés en 2016. Les valeurs de l'année 2015 ont été retraitées en conséquence, cf. note 3.

3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat

De 2013 à 2015, les états financiers de la Fondation ont été établis et publiés en appliquant le référentiel intégral des normes IPSAS, en renonçant aux dérogations autorisées par le Conseil d'Etat. Une capacité financière suffisante et la volonté de suivre l'approche prudentielle complète IPSAS ont motivé cette décision. Or, en faisant ce choix la Fondation s'est éloignée des principes appliqués par ses homologues cantonaux, et par l'Etat lors de la consolidation des comptes annuels. Aussi, afin de satisfaire la demande d'harmonisation, le Conseil de Fondation a décidé de changer les méthodes comptables concernées et d'appliquer les dérogations de l'article 7 du Règlement de l'établissement des états financiers pour l'exercice 2016. En conformité avec les dispositions de la norme IPSAS 3, les valeurs relatives à l'année 2015 ont été ajustées.

3.1. Ajustements relatifs aux engagements en faveur du personnel (IPSAS 23)

Ajustements au 01.01.2015	31.12.2014	Ajustements	01.01.2015
Bilan			
Engagements à long terme	17'545'289	17'545'289	-
Engagements en faveur du personnel			
Fonds propres			
Fonds statutaires après attribution du résultat	131'371'428	-81'6763	130'554'665
Excès Bilan/Bouverture IPSAS dans le fonds propres	-18'362'052	18'362'052	-
Ajustements au 31.12.2015			
Bilan			
Fonds propres			
Résultat de l'exercice	13'897'776	94'612	13'992'388
Compte de résultat			
Frais de personnel			
Frais de personnel avec le complément des engagements de prévoyance	17'313'202	-94'612	17'407'790

3.2. Ajustements relatifs aux subventions non monétaires (IPSAS 23)

Ajustements au 31.12.2015	31.12.2015	Ajustements	31.12.2015
Compte de résultat			
Produits			
Subventions non monétaires	571'467	-568'437	3'000
Charges			
Frais d'administration	2'663'758	-568'437	2'235'321
Frais généraux	13'984'388		13'984'388
Résultat de l'exercice			

4. Principes comptables

4.1. Conversion des monnaies étrangères (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont

en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

Voir aussi Note 17

4.3. Liquidités et équivalents de Liquidités (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'exécute pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le calcul des flux de trésorerie consolidés, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis, ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

Voir aussi Note 11

4.4. Autres actifs financiers (IPSAS 28, 29 & 30)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, (ii) placements détenus jusqu'à leur échéance, (iii) prêts et créances ou (iv) actifs financiers disponibles à la vente.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recouvrer les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
Terrains	Illimitée
Gros œuvre	50 - 100 ans
Second œuvre	5 - 20 ans
Matériel technique	5 - 20 ans
Horodateurs de la voie publique	4 - 5 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Equipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revisés et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Le seul d'activation retenu, unitaire ou cumulé, est de CHF 30'000.00

Voir aussi Note 13

4.6 Immobilisations incorporelles (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

	Durée d'utilité
Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent)	20 - 100 ans
Logiciels informatiques	3 - 5 ans

4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers (IPSAS 26)

La Fondation examine, à chaque date de clôture, si les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

Voir aussi Note 14

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur (cf. Note 4.4) nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère

que la Fondation ne s'en pas en mesure de récupérer les créances dans leur intégralité. Les créances sont comptabilisées en perte quand elles sont jugées incouvrables.

Voir aussi Note 12

(iv) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés, désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulée (précédemment comptabilisée) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

4.5 Immobilisations corporelles (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu

(i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés sont également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

(ii) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

(iii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Voir aussi Note 16

Les créances clients ont une échéance entre 15 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives

pas d'entraînés de trésorerie, indépendantes de celles de autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

En résumé, lors de chaque clôture et s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur recouvrable des parkings. La valeur recouvrable est égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de l'actif (méthode Discounted Cash Flow), jusqu'il s'agit d'actifs générant des avantages économiques futurs.

Au 31.12.2016 aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

Voir aussi Notes 13 et 14

4.8 Dettes financières et autres passifs financiers (IPSA5 28, 29 & 30)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires et autres dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan en passifs à court ou long termes, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Voir aussi Note 20

4.9 Provisions et passifs éventuels (IPSA5 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources (ou implicite) résultant d'un événement passé, représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait rassembler pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés, mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit : des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ; des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

Voir aussi Note 21

4.10 Avantages au personnel (IPSA5 25)

Pensions et prestations de retraite

La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPÉG), à laquelle la Fondation des Parkings est affiliée, applique un plan principal en matière de prestations. Cet établissement de droit public est issu de la fusion de la CIA et de la CEH au 1.1.2014. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a LPP et sous approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPÉG qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPÉG) a défini un objectif de taux de couverture de 80 % pour le 1.1.2052 (aut. 28 LCPÉG).

Dès qu'exécute, la Fondation ne provisionne plus le déficit entre les engagements de prévoyance professionnelle et la fortune de son personnel dans la CPÉG selon l'approche prévue par la norme IPSA5 25, voir Note 3.1.

Voir aussi Note 22

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toutes formes de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par

son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs.

4.11 Autres passifs à long terme

Les autres passifs à long terme se composent des indemnités du Service du Stationnement à restituer à l'Etat au terme du contrat de prestations. Ils ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt.

Voir aussi Note 23

4.12 Contrats de location (IPSA5 13)

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis. La majorité des baux de location de places de parking a une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

4.13 Reconnaissance des revenus (IPSA5 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent

[L'IPAS Board a publié la nouvelle norme 39 en juillet 2016 applicable le 1er janvier 2018.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)	Date d'entrée en vigueur
IPAS 33	1 ^{er} janvier 2017
IPAS 34	1 ^{er} janvier 2017
IPAS 35	1 ^{er} janvier 2017
IPAS 36	1 ^{er} janvier 2017
IPAS 37	1 ^{er} janvier 2017
IPAS 38	1 ^{er} janvier 2017
IPAS 39	1 ^{er} janvier 2018

dès les comptes 2016, les subventions non monétaires et leur calcul sont décrits en détail dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le Canton de Genève sont nouvellement valorisées selon la méthode du coût de forçonnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante:

Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat x taux moyen de la dette de l'Etat] – contrepartie monétaire = subvention non monétaire

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir:

[surface x prix/m2 x taux de rendement]

5. Informations sectorielles (IPSAS 18)

La Fondation est essentiellement active dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. Subventions non monétaires

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation, pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est plus enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes 3. Application des dérogations édictées par le Conseil d'Etat et 4.15 Subventions (IPSAS 23) du présent rapport. Seule la subvention non monétaire de CHF 3'000.00 liée à la rémunération du capital de dotation de la Fondation des Parkings par l'Etat est encore comptabilisée.

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable

également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parking horaire sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements ou aux macarons sont répartis sur la durée de validité du stationnement. Les produits de stationnement horaire en voirie ainsi que les abonnements ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation, ils reviennent directement à l'Etat.

Voir aussi Notes 6 & 15

4.15 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

4.14 Subventions (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances complémentaires de celles-ci ont analysé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de

subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Dès 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur, voir les notes 2.3 et 3.2.

Subventions non monétaires par parking

	Taux	Prix au m ²	Superficie	Coût construction	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
Canton de Genève						
Les Moillies	2 %			4'000'000		80'000
Courrières	2 %	851	3'650			62'123
Genève-Plage	2 %	50	272		272	
Sécheron	2 %	374	2'489		18'006	
Etoile			2'828			
Gare de Meyrin	2 %	77	1'700			2'629
Vole-Centrale			4'700			
Gazometre	2 %	2209	3'003		132'659	
					151'537	144'752
Thonex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries						
Sous-Moulin	5 %	50	4'609		11'523	
Ville de Genève						
Saint-Antoine	5 %	50	3'829		9'573	
Tilleul	5 %	600	3'466		103'980	
Fontenex	5 %	50	725			1'813
					113'553	1813
Onex						
Vieux-Moulin	5 %	50	4'901		12'253	
Autres						
IECA	5 %	50	1'000			2'500
Balevert	5 %	50	7'500			18'750
Total					288'864	167'814
Total général						456'679

7. Frais de personnel

En milliers de CHF	31.12.2015	31.12.2014
Salaires et autres éléments de salaires	13'014	13'242
Charges sociales	3'123	3'101
Complément engagement de prestations selon IPASAS 25	0	0
Frais de formation	146	194
Plan de mobilité	16	11
Frais et achat uniformes	189	261
Autres frais (honoraires, déplacements, etc.)	303	409
Total	16'991	17'419

Depuis 2010, la Fondation stèle-dotee d'un plan de mobilité dont le coût est enregistré dans les frais de personnel. Parallèlement, les recettes qui proviennent de la location de places de parc par les employés de la Fondation, sont enregistrées dans les produits.

8. Produits financiers

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts sur le prêt à long terme en faveur de l'Aéroport International de Genève (AIG) et, cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements.

En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts sur prêt à long terme AIG	549	554
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif (parking Prieuré)	351	2'393
Total	900	2'947

9. Charges financières

Les charges financières, indiquées avec un signe négatif dans le compte de résultat à la différence des autres charges, proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires, de charges financières calculées au taux d'intérêt effectif pour les dettes à long terme, et de frais pour la garantie de l'Etat. Voir aussi Note 20.

En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts sur emprunts	-482	-1'093
Charges financières liées aux dettes à LT (parking Prieuré)	-91	-110
Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts	-10	-14
Frais bancaires et charges financières diverses	-306	-167
Pertes sur change	-3	-1
Total	-892	-1'325

11. Liquidités et équivalents de liquidités

Les fonds sur les comptes bancaires et postaux sont entièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre de la Caisse centralisée. A ce titre, ils ne sont pas rémunérés.

Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à la valeur comptable.

En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Caisse	149	244
Compte auprès de l'Etat de Genève	16'396	23'849
Comptes de chèques postaux	1'867	1'849
Avais en CCB CGe	755	614
Avais en CC Banque Migros	3	34
Total	19'170	26'590

12. Débiteurs

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Au terme de l'exercice 2016, la correction de valeur (provision pour débiteurs douteux) a été portée à CHF 50'000.-. Cela correspond à 130 débiteurs en procédure de contentieux, dont 4 cas dépassent les CHF 1'000.-, 1 cas dépasse les CHF 2'000.- et 1 atteint CHF 19'440.-.

Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Tiers	290	90
Entités publiques non consolidées par l'Etat	49	49
Entités publiques consolidées par l'Etat	199	161
Entités associées	239	78
Provision pour débiteurs douteux	-50	-44
Total	727	336

Stationnement correspondant à celui du plan du contrat de prestations de 2013 est repris dans le budget sans actualisation. A mentionner également, l'effet exceptionnel des primes d'assurances LAAP et APGM dont les couvertures ont bénéficié d'une prolongation de contrat en 2016 à des conditions tarifaires très avantageuses alors qu'elles avaient été budgétées de manière prudente. Par ailleurs, un appel d'offres pour les assurances de personnes a eu lieu cette année. Le portefeuille de projets de la Fondation est conséquent et sa réalisation prend du temps. Ainsi, certains investissements, amortissements et coûts de mise en place sont différés. Le contexte, notamment météorologique, a joué favorablement sur les frais d'énergie et d'eau des parkings. Seuls les frais généraux d'exploitation font exception en dépassant le budget de 5 %. Cela s'explique par le fait que le solde non dépensé des indemnités du SDS et restitué à 75 %, soit 388'124.05 CHF, ne peut pas être mis au budget.

Les produits et charges financières contribuent eux aussi favorablement au résultat réalisé par rapport au budget (CHF 0.5 mio.). Au moment de l'établissement du budget 2016, l'idée d'une portion d'une partie des ressources de la Fondation faisait son chemin au niveau politique. Par prudence, le niveau de trésorerie a été budgété plus bas et les charges de refinancement plus hautes. Cette idée a finalement été écartée par la Commission des finances du Grand Conseil. En renforçant ses fonds propres, la Fondation réduit sa charge financière pour les parkings actuels et futurs.

Dernier élément de cette note, le résultat des sociétés associées s'avère meilleur que prévu pour 0.3 mio. CHF.

10. Comparaison budgétaire (IPSAS 24)

L'analyse comparative de l'exercice activé avec le budget, retracé, se décompose selon les agrégats suivants: les postes, les charges, le résultat financier et finalement la part du résultat des sociétés associées.

La Fondation poursuit son essor et dépasse ses objectifs de recettes pour presque toutes ses activités (3.4 % de mieux au total ou 1.4 mio CHF).

Le stationnement horaire hors voirie génère des recettes de 13.6 % supérieures aux attentes (CHF 0.5 mio. de mieux que le budget).

Cette année encore la vente des macarons professionnels multizones « bat son record » avec plus de 136 mille unités écoulées, soit 27.6 % de mieux sur douze mois et près d'un million de francs de plus qu'au budget.

Seul l'emol, les activités en voirie en Ville de Genève ne déglapent pas encore les produits escomptés. Si la part des règlements réalisés par l'intermédiaire des nouveaux outils de paiement (téléphones portables et cartes bancaires) atteint 22 % après 18 mois, ce niveau politique sachant que l'introduction des nouveaux horodateurs est progressive et s'achèvera en 2017, le total des encaissements se trouve en deça des attentes. La Fondation ne perçoit pas les taxes de stationnement horodaté, par contre le calcul de ses honoraires de gestion est lié aux montants encaissés.

Les indemnités versées dans le cadre du contrat de prestations avec l'Etat pour le contrôle du stationnement (SDS) en Ville de Genève ont été réduites de 1 % par rapport au budget 2015.

A la bonne tenue des recettes s'ajoute l'effet des charges nettement inférieures au budget (- 3 mio CHF). En premier, en raison des frais de personnel (-1.9 mio CHF). L'effectif de pointe au 31.12.2016 est de 12.15 EPT inférieur au budget car plusieurs postes n'ont pas été pourvus et, en outre, l'effectif du Service du

En milliers de CHF Année 2016	Parkings PUBLICS	Parkings HABITANTS	P+R	Autres	Construction en cours	Total
Valeur d'acquisition ou de construction						
Situation au 1er janvier	45'002	34'316	118'652	19'603	3'688	221'261
Investissement	140	150	356	1'933	4'017	6'506
Déinvestissement	0	0	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	45'142	34'466	119'018	21'536	7'705	227'867
Amortissements						
Situation au 1er janvier	-20'707	-14'639	-42'251	-14'767	0	-92'364
Amortissements	-1'029	-660	-2'949	-1'895	0	-6'534
Situation au 31 décembre	-21'736	-15'299	-45'201	-16'662	0	-98'898
Valeur nette comptable au 31 déc.	23'406	19'167	73'818	4'874	7'705	128'970

En milliers de CHF Année 2015	Parkings PUBLICS	Parkings HABITANTS	P+R	Autres	Construction en cours	Total
Valeur d'acquisition ou de construction						
Situation au 1er janvier	44'683	33'704	117'790	17'718	1'609	215'504
Investissement	319	612	862	1'885	2'079	5'757
Déinvestissement	0	0	0	0	0	0
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	45'002	34'316	118'652	19'603	3'688	221'261
Amortissements						
Situation au 1er janvier	-19'615	-13'999	-39'087	-13'184	0	-85'885
Amortissements	-1'092	-640	-3'164	-1'983	0	-6'679
Situation au 31 décembre	-20'707	-14'639	-42'251	-14'767	0	-92'364
Valeur nette comptable au 31 déc.	24'295	19'677	76'401	4'836	3'688	128'898

En milliers de CHF Année 2016	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur d'acquisition ou de développement			
Situation au 1er janvier	1'349	1'325	2'674
Achat	177	0	177
Vente	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	1'526	1'325	2'850
Amortissements			
Situation au 1er janvier	-1'094	-66	-1'160
Amortissements	-108	-66	-174
Situation au 31 décembre	-1'202	-132	-1'334
Valeur nette comptable au 31 décembre	324	1'192	1'516

En milliers de CHF Année 2015	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur d'acquisition ou de développement			
Situation au 1er janvier	1'216	0	1'216
Achat	133	1'325	1'468
Vente	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	1'349	1'325	2'674
Amortissements			
Situation au 1er janvier	-994	0	-994
Amortissements	-100	-66	-166
Situation au 31 décembre	-1'094	-66	-1'160
Valeur nette comptable au 31 décembre	255	1'258	1'513

15. Subventions d'investissement

En milliers de CHF	2016	2015
Parking P&R de Molléluz	1749	1825
Parking P&R de Sâcheron	832	851
Total au 1^{er} janvier	2'582	2'676
Nouvelle subvention durant l'exercice	0	0
Subvention solde durant l'exercice	0	0
Produits différés de subventions d'investissement	-95	-95
Parking P&R de Molléluz	1873	1769
Parking P&R de Sâcheron	814	832
Total au 31 décembre	2'487	2'582

16. Prêt et garanties à long terme

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) de CHF 25 693'232. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci de CHF 945'000 la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291, le solde correspondant aux intérêts. Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 91'745'75 au 31.12.2016.

17. Participations dans des entreprises associées

La Fondation détient 49 % de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45.36 % de parts d'intérêt dans la société Parking Place de Comavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations :

Montants en CHF	31.12.2016	31.12.2015
Valeur des participations au 1 ^{er} janvier	15'589'057	15'647'797
Part dans le résultat des sociétés associées	1'328'518	1'219'682
Dividendes (y compris l'indemnité du capital) Fondation à éliminer	-1'177'680	-1'279'320
Part des dividendes non distribués	531	898
Correction de la valorisation des propres actions	-3'156	-
Valeur des participations au 31 décembre	15'737'270	15'589'057
Variation	148'213	-58'740
Données financières résumées :		
Actifs courants	11'165'179	8'846'912
Actifs non courants	25'685'221	27'692'091
Total des actifs	36'851'400	36'539'003
Passifs courants	2'994'131	2'988'862
Passifs non courants	9'649	8'041
Total des fonds étrangers	3'003'980	2'996'903
Total des fonds propres (avant affectation du résultat)	33'851'899	33'542'111
Part dans les fonds propres des sociétés associées	15'737'270	15'589'057
Total des produits des sociétés associées	13'363'956	13'158'555
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	2'815'575	2'996'000
Part dans le résultat net des sociétés associées	1'328'518	1'219'682
Part des autres éléments du résultat des sociétés associées	-2'626	898
Part dans le résultat global des sociétés associées	1'325'893	1'220'580

18. Fournisseurs et autres créanciers

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2016	31.12.2015
Fournisseurs	1'557	1'110
Retenues de garanties pour travaux	1'054	277
Institutions sociales	-7	29
Tiers	301	124
Entités publiques non consolidées par l'Etat	1'066	1'095
Entités publiques consolidées par l'Etat	211	276
Entreprises associées	145	146
Autres créanciers	101	190
Total	4'367	3'246

19. Revenus reçus d'avance

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de matricules, liés sur la durée de validité de ces produits.

20. Emprunts et dettes

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes, avec un remboursement à l'échéance ou un amortissement linéaire. Les deux emprunts avec un remboursement annuel ont une part à court terme de 1.3 mois CHF. Les emprunts sont évalués à leur coût amorti et sont garantis, soit par l'Etat de Genève (Note 26), soit par des crédules hypothécaires (Note 28). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice durant lequel il est encouru.

Les dettes à long terme du parking du Prieuré sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des revenus nets futurs du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. La dernière estimation de ces dettes induit un ajustement comptable favorable de CHF 351'317.-. Le nouveau taux d'intérêt implicite calculé égale 1.7165 %.

En milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Echéance	31.12.2016	31.12.2015
Part à court terme des emprunts bancaires à long terme				
Emprunt 1 Banque Migros Genève-Plage - 10 ans	3.00 %	04.02.2016	4'000	4'000
Emprunt 3 Banque Migros Genève-Plage - 10 ans	3.45 %	02.06.2016	4'000	4'000
Emprunt BCGe Alpes - 10 ans	3.26 %	20.09.2016	11'000	11'000
Emprunt BCGe groupe - 4 ans	0.94 %	31.12.2017	4'000	
Remboursements annuels linéaires				
Emprunt BCGe Sâcheron - 10 ans	1.58 %	19.09.2021	800	800
Emprunt BCGe Sâcheron - 10 ans	1.3725 %	31.12.2021	500	500
Emprunt BCGe groupe - 8 ans			5'300	20'300
Emprunts bancaires à long terme				
Remboursement à l'échéance				
Emprunt BCGe groupe - 4 ans	0.94 %	31.12.2017	4'000	
Remboursements annuels linéaires				
Emprunt BCGe Sâcheron - 10 ans	1.58 %	19.09.2021	3'200	4'000
Emprunt BCGe Sâcheron - 10 ans	1.3725 %	31.12.2021	2'000	2'500
Emprunt BCGe groupe - 8 ans			5'200	10'500
Dettes à long terme (parking du Prieuré)				
Emprunt Ville de Genève (val. nominale 3 mois)	1.7165 %	01.10.2057	3'938	4'213
Emprunt BCGe (val. nominale 1 mo)	1.7165 %	01.10.2057	1'313	1'604
			5'250	5'617
Total			15'750	36'617

21. Provisions et passifs éventuels

Il existe une obligation conventionnelle de remise en état du parking M&L liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000.- et provisionnée dans les comptes depuis l'exercice 2007. Aucune variation de l'estimation n'a eu lieu en 2015 et 2016.

Au printemps 2015, un contrôle TVA couvrant les années 2010 à 2013 a été conduit par l'Administration Fédérale des Contributions (AFC) auprès de la Fondation et des deux sociétés associées. Il apparaît que cette autorité n'accepte pas la méthode de valorisation des subventions non monétaires relatives aux droits distincts et réels et aux mises à disposition de terrains nécessaires à l'exploitation de parkings retenue par les trois sociétés lors des calculs de récupération de l'impôt préalable. Toutefois, au moment de la rédaction du rapport financier 2016, l'AFC n'a pas encore arrêté et communiqué à la Fondation un modèle de calcul définitif et cohérent. Fort de l'incertitude dont il fait preuve l'AFC et des doutes sur son modèle, il n'est pas envisageable, cette année aussi, de chiffrer le montant d'une éventuelle obligation ni même d'apprécier le bien-fondé de celle-ci.

22. Engagements de prévoyance

L'alinéa a) de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 0519) dit: « Les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IFRS 25 ; ». Comme mentionné sous la note 3, la Fondation ne comptabilise la situation financière de la Caisse de prévoyance de la Fondation. Néanmoins, la note 22 présente la situation financière de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPFG) aussi bien sous l'angle LPP que IFRS 25 (seulement pour la Fondation). La Fondation est affiliée à la CPFG en tant qu'institution externe et elle possède sa propre échelle de traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte et est estimée pour la rubrique 22.4.

22.1 Données de base des assurés de la Fondation

	Situations au 31.12.2016
Nombre d'assurés	
Actifs	161
Bénéficiaires de pensions	22
Total	183
Assurés actifs	
Âge moyen	44.24
Années d'assurance moyennes	11.02
Somme des salaires assurés (en CHF)	10'134'987
Salaire assuré moyen (en CHF)	62'348
Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF)	24'075'177
Bénéficiaires de pensions	
Âge moyen sans les enfants	65.93
Pensions totales versées (en CHF)	453'591
Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF)	7'892'717

22.2 Base technique CPEG

Tableaux actualisés V2 2010 avec taux d'évaluation de 2,5 % (provision pour risques de pertes techniques et engagement) et un taux de 3 % pour les tables techniques.

22.3 Solvabilité globale de la CPEG

	31.12.2016	31.12.2015
Degré de couverture I&G (art. 44 OPR)	57,3 %	59,8 %
Degré de couverture des pensions	105,8 %	105,9 %

22.4 Estimation de l'application de la norme IPSAS 25 pour la Fondation

	31.12.2016*	31.12.2015 *
Valeur actuelle des engagements	-55 626 942	-52 092 709
Juste valeur de la fortune	18 291 971	16 303 685
Valeur actuelle des engagements non couverts	-37 334 971	-35 789 024
Taux d'escompte à la fin de l'exercice	0,78 %	0,90 %
Croissance moyenne des salaires	1 %	2 %

* montants fournis par le Service des Bénéficiaires

23. Autres passifs à long terme

Les indemnités du Service du stationnement à restituer à l'Etat (art. 17 LIAF) sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles ne donnent pas lieu à un calcul d'intérêt couru non échu à la date de clôture, conformément au contrat de prestations qui lie la Fondation à l'Etat. Au terme du cycle de trois ans de ce contrat, la part restituable des indemnités passe dans les passifs transitoires en vue de son paiement.

	31.12.2016	31.12.2015
En milliers de CHF		
Indemnités SDS non dépensés		
Excédent ou déficit 2014	617	617
Excédent ou déficit 2015	277	277
Excédent ou déficit 2016	388	
Total cumulé à restituer à l'Etat après 2016	1 282	894
Transfert dans les passifs transitoires	-1 282	
Total	0	894

24. Fonds propres

24.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000'000 – de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000'...

24.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

24.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

La part des indemnités du Service du stationnement revenant à la Fondation est acquise uniquement au terme du contrat de prestations.

25. Informations sur les parties liées (IPSAS 20)

Les parties liées se regroupent en 3 classes:

- les entités publiques consolidées (cf. REEF par l'Etat (p. ex. les Transports Publics Genevois);
- les entreprises associées et consolidées par la Fondation (Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plane de Plainpalais S.A.).

25.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2015. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

25.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit:

	31.12.2016	31.12.2015
En milliers de CHF		
Conseil de Fondation		
Nombre de personnes	16	16
Rémunération	209	204
Direction		
Nombre de personnes	5	5
Charges de personnel	1 254	1 260

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions et des terminologies employées, et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante:

- le coordinateur SCI, assisté d'une consultante externe, conduit des groupes de travail avec les propriétaires des risques pour la définition et l'évaluation de l'inventaire des risques;
- validation de l'inventaire des risques en séance plénière des propriétaires des risques;
- suivi des actions de réduction des risques;
- validation des risques par le Comité d'audit;
- validation des risques par le Conseil de Fondation;
- restitution des risques majeurs au service du contrôle interne de l'Etat de Genève.

31. Système de contrôle interne – évaluation des risques

Conformément aux principes définis par la NAS B90, le système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne exprimés dans le document fondateur « Politique du système de contrôle interne SCI » qui couvre l'ensemble de ses risques. Cette politique a pour but de décrire l'organisation et les activités, d'identifier les acteurs et de définir les rôles et les responsabilités au sein de la Fondation pour s'assurer d'une gestion appropriée du contrôle interne.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

30.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que:

- ses disponibilités sont mises à disposition de l'Etat dans le cadre de la caisse centralisée ou sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées;
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière mensuelle.

30.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de refinancement.

30.3 Risque de taux d'intérêts

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que:

- ses emprunts sont libellés en taux fixes;
- les dettes du parking du Prieuré ont un taux variable indépendant du marché des taux;
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

30.4 Risque de change

La Fondation n'est pas exposée au risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le CHF étant très limitées.

26. Cautionnement de l'Etat

La Fondation peut bénéficier de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8e %, appliquée dès la mise en place des emprunts, soit CHF 8'000'000.- au 1er janvier 2016, respectivement nulle au 1er janvier 2017.

27. Valeurs d'assurance incendie

La somme des valeurs d'assurance incendie des bâtiments par événement est de CHF 246'479'709 au 21.12.2016 (CHF 245'939'097 en 2015).

28. Actifs gages pour garantir des engagements

Le nominal des cédules hypothécaires nanties en faveur de la Banque Cantonale de Genève, créancière de la Fondation, est de CHF 30'100'000.-. Par ailleurs, il existe des cédules hypothécaires libres de CHF 14'750'000.- relatives à divers parkings, déposées dans le coffre de la Fondation.

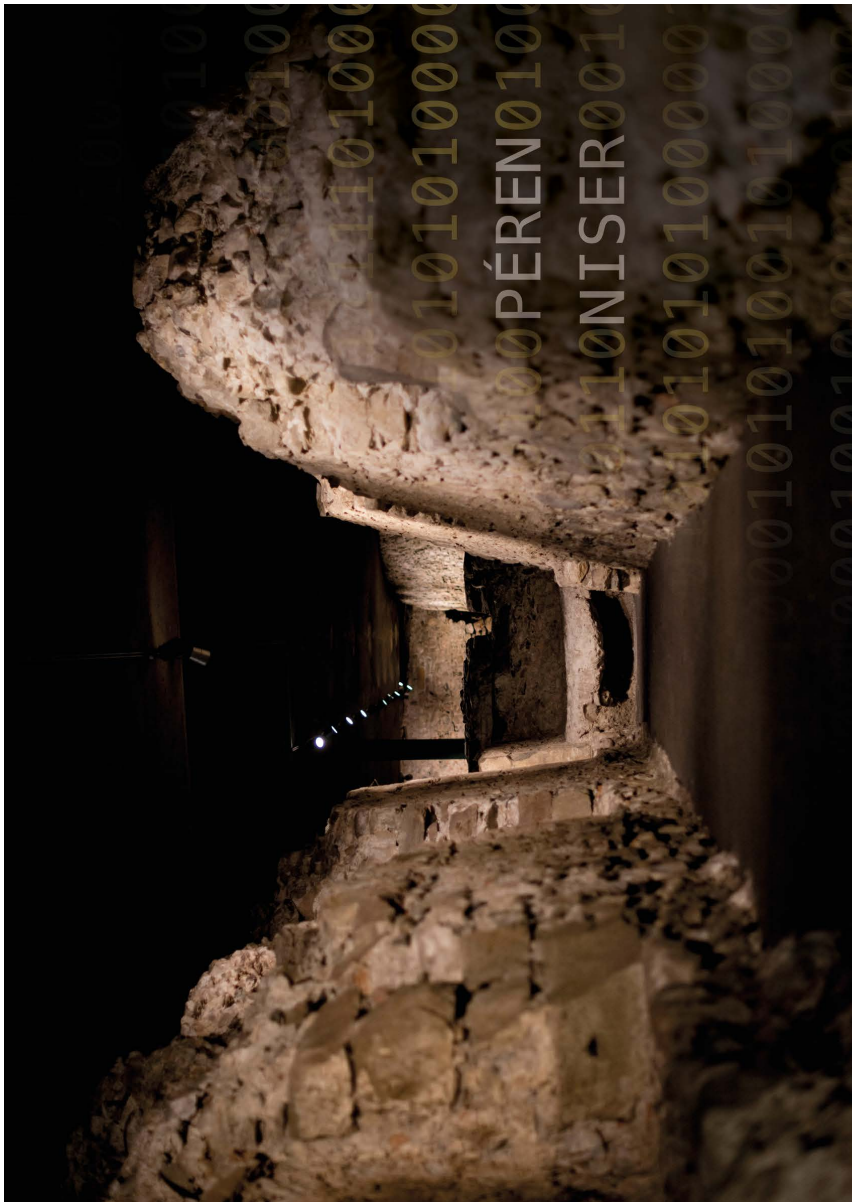
29. Evénements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2016.

30. Gestion des risques financiers

Le Bureau du Conseil de Fondation, désigné par le Conseil, est responsable de la définition des stratégies financières qui sont ensuite appliquées par la Direction.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des Parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objet de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.



Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de la Fondation des Parcs; commentant le compte de résultat, le bilan, le tableau de variation des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de Fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REF) et aux dispositions légales et statutaires, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste sur la base de notre audit, à examiner une opinion sur les comptes consolidés. Nous effectuons notre audit conformément à la Directive responsable de l'Etat de Genève sur la présentation et l'audit des états financiers des entités subventionnées et de ses autres entités parvenues à la loi et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit dépend du jugement de l'auditeur, de mesure que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appropriées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats pour l'exercice 2016 arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations prévues dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REF), aux directives transversales sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et en matière de subvention non monétaire du Conseil d'Etat de Genève, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous imposons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1, chiffres 3 CO et à la Norme d'audit suisse BPO auxquels renvoie la directive transversale sur la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 6 mars 2017

BDO SA



Matthias Pfaffrath
Expert-réviseur agréé



Jean-Marc Jenny
Auditeur responsable
Expert-réviseur agréé



**FONDATION
DES
PARKINGS**

T. +41 (0) 22 827 44 90

F. +41 (0) 22 827 48 60

admin@fondation-parkings.ch

www.geneve-parking.ch

Carrefour de l'Etoile 1

CP 1775 - 1211 Genève 26